



# PROJET DE DÉCHÈTERIE SUR LA COMMUNE DE MONT-DE-MARSAN (40)

Expertise habitats / faune / flore



Novembre 2016







---

## Expertise habitats / faune / flore

---

Mont-de-Marsan (40)



THEMA ENVIRONNEMENT  
1, Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33210 LANGON

Novembre 2016



<b>EXPERTISE HABITATS / FAUNE / FLORE</b> .....	<b>3</b>
<b>1 PREAMBULE</b> .....	<b>8</b>
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE .....	8
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	9
1.3 AUTEURS DE L'ETUDE .....	9
<b>2 EXPERTISE ECOLOGIQUE DU SITE</b> .....	<b>10</b>
2.1 SITUATION GENERALE DU PROJET ET AIRES D'ETUDE.....	10
2.1.1 <i>Situation générale</i> .....	10
2.1.2 <i>Définition des aires d'études</i> .....	11
2.2 SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	12
2.2.1 <i>Enquêtes et Bibliographie</i> .....	12
2.2.2 <i>Zonages relatifs aux milieux d'intérêt écologique particulier</i> .....	15
2.2.3 <i>Continuités écologiques</i> .....	18
2.3 INVESTIGATIONS DE TERRAIN .....	20
2.3.1 <i>Méthodologie des inventaires et de l'évaluation des enjeux</i> .....	20
2.3.2 <i>Formations végétales de l'aire d'étude</i> .....	28
2.3.3 <i>Flore présente sur l'aire d'étude</i> .....	38
2.3.4 <i>Faune présente sur le secteur d'étude</i> .....	45
2.3.5 <i>Zones humides</i> .....	58
2.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	61
<b>3 PROJET</b> .....	<b>64</b>
3.1 DESCRIPTION GENERALE .....	64
3.2 JUSTIFICATION DU PROJET ET DE SA LOCALISATION.....	64
3.3 ORIGINE DES DECHETS ET CAPACITES DES ACTIVITES PROJETEES SUR LE SITE .....	66
3.3.1 <i>Origine et nature des déchets</i> .....	66
3.3.2 <i>Flux prévisionnel</i> .....	67
3.4 AMENAGEMENTS PROJETES .....	67
3.4.1 <i>Principes d'aménagement retenus lors de la conception de la déchèterie</i> .....	67
3.4.2 <i>Accès et entrée du site</i> .....	70
3.4.3 <i>Clôture et portail</i> .....	70
3.4.4 <i>Les espaces de dépose et de collecte</i> .....	71

3.4.5	<i>Equipements annexes</i> .....	71
3.5	ESPACES VERTS .....	71
3.6	TRAVAUX .....	72
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS</b> .....	<b>73</b>
4.1	DEMARCHE D'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET .....	73
4.2	METHODOLOGIE DE QUANTIFICATION DES IMPACTS .....	74
4.3	ANALYSE DES IMPACTS BRUTS .....	75
4.3.1	<i>Impacts bruts sur les habitats</i> .....	75
4.3.2	<i>Impacts bruts sur la Flore</i> .....	75
4.3.3	<i>Impacts sur la faune</i> .....	76
4.3.4	<i>Impacts sur le réseau NATURA 2000</i> .....	80
4.4	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION .....	81
4.4.1	<i>Mesures d'évitement</i> .....	81
4.4.2	<i>Mesures de réduction</i> .....	84
4.5	ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS DU TERRITOIRE .....	89
4.5.1	<i>Projets connus identifiés</i> .....	89
4.5.2	<i>Autres projets identifiés</i> .....	89
4.6	ANALYSE DES IMPACTS RESIDUELS .....	92
<b>5</b>	<b>LIMITES D'INVENTAIRE ET COMPLEMENTS NECESSAIRES</b> .....	<b>94</b>
<b>6</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>95</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>97</b>
	ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES EN 2016 SUR L' AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.....	98
	ANNEXE 2 : CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL.....	104



## Liste des Figures

Figure 1 : localisation de la parcelle du projet.....	8
Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude .....	10
Figure 3 : Zonage réglementaire et d'inventaires .....	17
Figure 4 : Composantes de la Trame verte et bleue issues du SRCE d'Aquitaine .....	19
Figure 5 : Localisation des points d'échantillonnage de la faune.....	25
Figure 6 : Carte des habitats .....	30
Figure 7 : Enjeux écologiques liés aux habitats .....	37
Figure 8 : Cartographie de la flore patrimoniale et/ou protégée .....	40
Figure 9 : Localisation des principaux foyers d'espèces végétales invasives.....	42
Figure 10 : Cartes des enjeux floristiques .....	44
Figure 11 : Localisation des points d'écoute et caractérisation des habitats des chiroptères .....	50
Figure 12 : Observation de l'entomofaune remarquable.....	54
Figure 13 : Localisation des enjeux faunistiques .....	57
Figure 14 : Localisation des espèces végétales caractéristiques de zones humides.....	60
Figure 15 : Carte des enjeux globaux .....	62
Figure 16 : Extrait du plan cadastral (source : Geoportail) .....	65
Figure 17 : Plan des aménagements projetés (source : avant-projet détaillé, GIRUS).....	69
Figure 18 : Localisation des entrées et sorties du site .....	70
Figure 19 : Localisation des mesures d'évitement.....	83
Figure 20 : Localisation des mesures de réduction.....	87



## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1 : Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées recensées sur la commune de Mont-De-Marsan (source : OFSA).....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 2 : Description des sites Natura 2000 localisés sur l'aire d'étude.....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 3 : Description des zones d'inventaires situées dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude .</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 4 : Conditions météorologiques lors des prospections naturalistes 2016.....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 5 : Méthodologie d'évaluation des enjeux .....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 6 : Liste des habitats naturels et anthropiques identifiés dans le périmètre d'étude rapproché...</b>	<b>29</b>
<b>Tableau 7 : Liste des espèces végétales à enjeu Moyen .....</b>	<b>38</b>
<b>Tableau 8 : Liste des espèces naturalisées invasives ou potentiellement invasives .....</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 9 : Espèces de mammifères identifiées sur l'aire d'étude .....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau 10: Bilan des espèces et du nombre de contacts enregistrés sur chaque point d'écoute lors des écoutes actives .....</b>	<b>46</b>
<b>Tableau 11: Bilan des contacts enregistrés lors de la nuit d'écoute au SM2 et activité horaire des espèces associée .....</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 12 : Statuts des espèces contactées sur le site .....</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 13 : Espèce de reptiles présents sur l'aire d'étude.....</b>	<b>51</b>
<b>Tableau 14 : Espèces de lépidoptères présentes sur l'aire d'étude .....</b>	<b>51</b>
<b>Tableau 15 : Espèces d'orthoptères présentes sur l'aire d'étude.....</b>	<b>52</b>
<b>Tableau 16 : Espèces de coléoptères sur l'aire d'étude.....</b>	<b>53</b>
<b>Tableau 17 : Espèces d'oiseaux contactées sur le site d'étude.....</b>	<b>54</b>
<b>Tableau 18 : Enjeux écologiques liés à la faune.....</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 19 : Habitats potentiellement humides selon l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 relatif à la délimitation des zones humides .....</b>	<b>58</b>
<b>Tableau 20 : Flux prévisionnels de déchets par catégories .....</b>	<b>67</b>
<b>Tableau 21 : Calcul théorique des niveaux d'impact .....</b>	<b>74</b>
<b>Tableau 22 : Evaluation des impacts bruts sur les insectes .....</b>	<b>77</b>
<b>Tableau 23 : Liste des projets identifiés du le fichier national des études d'impact .....</b>	<b>89</b>
<b>Tableau 24 : Avis émis par l'autorité environnementale pour les communes du rayon d'affichage (DREAL Aquitaine).....</b>	<b>91</b>

## 1 PREAMBULE

### 1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette étude est menée pour le SICTOM du Marsan dans le cadre d'un projet de déchèterie destinée uniquement aux particuliers.

Le site concerné par le projet est aujourd'hui la propriété du SICTOM du Marsan. Ce site est situé au nord-est de la commune de Mont-de-Marsan, dans le département des Landes (40), rue de la Ferme du Conte.

L'installation sera implantée à environ 3 km du centre de Mont-de-Marsan.



Figure 1 : localisation de la parcelle du projet

La parcelle cadastrale concernée par le projet est la parcelle n°301 section CB, dont la superficie totale est de 27 276 m<sup>2</sup>. Une partie de cette parcelle est réservée à la réalisation du projet. L'autre partie constituera une réserve foncière destinée à une extension éventuelle de l'installation.

GIRUS accompagne le SICTOM du Marsan Environnement pour le montage du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) de son projet, conformément à la réglementation ICPE.

**C'est dans ce contexte qu'intervient cette étude qui présente un état des lieux écologique du site d'implantation projeté de la déchèterie de Mont-de-Marsan.**



## **1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Le présent dossier constitue l'expertise faune / flore/ milieux naturels relative au projet de déchèterie de Mont-de-Marsan.

Les objectifs de cette étude sont :

- La mise à disposition d'un état des lieux écologiques sur une aire comprenant le site concerné par les travaux, sur la base d'éléments bibliographiques, de résultats d'enquêtes et d'inventaires Habitats-faune-flore réalisés en 2016 par THEMA Environnement ;
- D'apprécier, sur la base des données recueillies, le fonctionnement écologique du site, et de caractériser les enjeux écologiques ;
- D'évaluer les impacts du projet sur la faune, la flore et les habitats remarquables identifiés ;
- De proposer les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, en réponse aux impacts précédemment définis ;
- De mettre en avant les contraintes règlementaires associées à l'état des lieux écologique de l'aire d'étude pouvant avoir un impact sur le déroulement de futures procédures administratives.

## **1.3 AUTEURS DE L'ETUDE**

Ce dossier a été réalisé par le bureau d'études :



**THEMA Environnement**

1, Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33210 LANGON

**Auteurs :**

Thomas ARMAND : Chef de projet (relecture et validation, Inventaires 'flore-Habitats', rédaction)

Fanny HEINRICH : Chargée d'études (Compilation des données, Inventaires 'Faune', rédaction)

Laurie BURETTE : chargée d'études (inventaires chiroptérologiques)

Delphine GAUBERT : cartographe



## 2 EXPERTISE ECOLOGIQUE DU SITE

### 2.1 SITUATION GENERALE DU PROJET ET AIRES D'ETUDE

#### 2.1.1 Situation générale

La zone d'étude intègre la parcelle n°301 section CB, situé à 3 km à l'est du centre-ville de Mont-de-Marsan (40), pour une superficie totale de 2,7 ha.



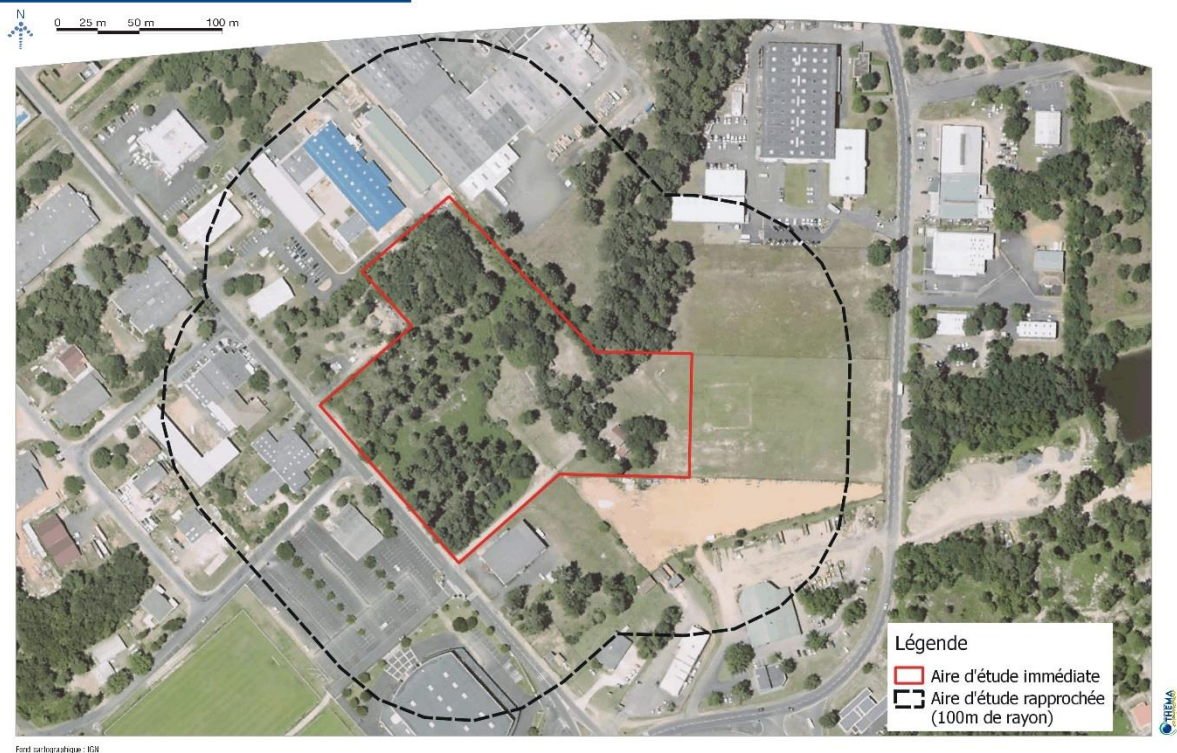
Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude

## **2.1.2 Définition des aires d'études**

Afin d'appréhender le contexte dans lequel s'inscrit le projet de déchèterie de Mont-de-Marsan, deux aires ont été définies pour cette étude. Le périmètre d'étude doit en effet pouvoir varier selon les questions environnementales abordées. La compréhension et la prise en compte de certaines questions nécessitent d'appréhender un périmètre plus large que celui du projet.

- une **aire d'étude immédiate**, centrée sur les emprises directes des travaux ;
- une **aire d'étude rapprochée**, d'un rayon d'environ 100 m autour du projet ; cette aire d'étude permet une analyse plus pertinente des enjeux écologiques nécessitant une approche d'échelle plus vaste, notamment pour des sujets tels que les continuités écologiques.
- une **aire d'étude élargie**, d'une quinzaine de kilomètres incluant les réseaux hydrographiques de la Midouze et du Ludon, permettant une approche plus vaste, afin de mieux appréhender le fonctionnement global du site étudié. Cette aire est particulièrement utilisée lors des phases d'enquêtes et de recherches bibliographiques.

## DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES



## 2.2 SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

### 2.2.1 Enquêtes et Bibliographie

Une analyse bibliographique, croisée avec les données recueillies des enquêtes a permis de mettre en évidence les enjeux potentiels de l'aire d'étude et d'orienter les investigations de terrain de 2016.

Une demande de données a été réalisée auprès des différents acteurs locaux :

- Services départementaux :
  - o DREAL Aquitaine,
- Associations :
  - o CEN Aquitaine,
  - o Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique,
- Plateformes de données : OAFS, OFSA, Faune-Aquitaine...

#### 2.2.1.1 Données bibliographiques sur la commune de Mont-de-Marsan

Les données du catalogue en ligne de l'OFSA (Observatoire de la Flore Sud-Aquitaine) montrent la présence de 21 espèces patrimoniales et/ou protégées. Ces espèces sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées recensées sur la commune de Mont-De-Marsan (source : OFSA)

Nom latin	Statut	Première observation	Dernière observation
<i>Anemone hortensis</i> subsp. <i>pavonina</i> (Lam.) Arcang., 1882	Liste des espèces messicoles (En cours)	16/02/2016	16/02/2016
<i>Apera interrupta</i> (L.) P.Beauv., 1812			
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753		24/06/2013	24/06/2013
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753			
<i>Ceratophyllum submersum</i> L., 1763			
<i>Cistus lasianthus</i> subsp. <i>alyssoides</i> (Lam.) Demoly, 2006	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	01/01/1973	01/01/1973
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	24/06/2013	24/06/2013
<i>Cyperus flavescens</i> L., 1753	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	27/08/2000	27/08/2000
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Protection nationale : Article II, Protection nationale : Article III	27/08/2000	27/08/2000
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	27/08/2000	27/08/2000
<i>Linaria spartea</i> (L.) Desf., 1804	Liste des espèces protégées en région Aquitaine, Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012)	27/05/2013	27/05/2013
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Liste des espèces protégées en région Aquitaine	24/06/2013	24/06/2013
<i>Lupinus angustifolius</i> subsp. <i>reticulatus</i> (Desv.) Arcang., 1882	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	24/06/2013	24/06/2013
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub, 1964	Annexe V de la directive habitats, Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012), Protection nationale : Article I	20/09/2000	20/09/2000
<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Protection nationale : Article I	27/08/2000	27/08/2000
<i>Pinguicula lusitanica</i> L., 1753	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	10/02/2001	10/02/2001
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	27/08/2000	27/08/2000
<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.López, 1986	Liste des espèces patrimoniales (En cours)	24/06/2013	24/06/2013
<i>Stuckenia pectinata</i> (L.) Börner, 1912			
<i>Trifolium cernuum</i> Brot., 1816	Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012), Protection nationale : Article I	24/06/2013	24/06/2013
<i>Utricularia</i> L., 1753		09/08/2001	09/08/2001

Les espèces des milieux les plus susceptibles d'être présents sur le site d'étude au regard de l'analyse topographique (Carte IGN) et des photos aériennes ont été particulièrement recherchés, en particulier les espèces des landes et des pelouses acidiphiles (*Cistus lasianthus* subsp. *Alyssoides*, *Corynephorus canescens*, *Linaria spartea*, *Lotus hispidus*, *Lupinus angustifolius* subsp. *Reticulatus*,

*Sesamoides purpurascens*, *Trifolium cernuum*). La plupart des autres espèces sont associées à des milieux humides voire tourbeux non attendus sur le site d'étude.

Concernant la faune, les données bibliographiques sont issues de la plateforme de Faune Aquitaine, et ont permis de dénombrer plus de 60 espèces à l'échelle de la commune. Les espèces protégées à enjeux, ou patrimoniales, potentiellement présentes sur l'aire d'étude immédiate concernent pour une part les chiroptères avec 4 espèces protégées ont été détectées dont une plutôt rare : la Grande noctule.

4 espèces de reptiles protégées sont recensées, parmi elles trois sont communes (Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune et Couleuvre à collier) et une est plutôt rare : la Cistude d'Europe.

De plus, un grand nombre d'espèces forestières protégées sont susceptibles de nicher sur le site dont quatre peu communes : le Moineau soulcie (rare) et la Pie-grièche écorcheur, le Torcol fourmilier et le faucon hobereaux. De ce fait, une attention particulière sera apportée à ces espèces.

Des espèces d'insectes inféodées aux zones humides sont aussi recensées sur la commune, et présentent un enjeu assez fort, notamment en ce qui concerne les odonates, telles que : l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Trithémis pourpré ou encore le Caloptéryx hémorroïdal. De nombreux coléoptères ont été observés, notamment le Lucane cerf-volant, qui est une espèce patrimoniale.

Enfin, en ce qui concerne les mammifères, la Loutre d'Europe a été identifiée sur la commune et présentent un enjeu assez, puisqu'elle est protégée et assez rare.

#### **2.2.1.2 Autres données collectées à l'issue des enquêtes menées en 2016**

Concernant la flore, aucune autre donnée d'espèce végétale patrimoniale n'est à signaler à l'issue des enquêtes.

De même, aucune autre donnée faunistique n'est à ajouter.

## 2.2.2 Zonages relatifs aux milieux d'intérêt écologique particulier

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de répertorier, conserver voire rétablir, les zones pour lesquelles la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, représentent un intérêt communautaire au titre de la Directive Européenne du 21 mai 1992.

Les sites du réseau Natura 2000 intègrent deux types de sites et sont basés sur les inventaires nationaux de ZNIEFF :

- Les Zones Spéciales de Conservation proviennent des Sites d'Importance Communautaire en référence à la directive Habitat. Ils seront dénommés Zone Spéciale de Conservation quand ces sites seront passés d'un état d'inventaire (SIC) à un état réglementaire ;

- Les Zones de Protection Spéciale se réfèrent à la Directive Oiseaux et s'appuient sur les Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux.

L'aire d'étude est située à moins de 500 m du site Natura 2000 FR7200806 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » et est situé à 1,2 km du site Natura 2000 FR7200722 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze ».

Tableau 2 : Description des sites Natura 2000 localisés sur l'aire d'étude

Code Natura 2000	Superficie totale	Habitats prioritaires (code Natura 2000)	Surface (ha) Couverture (%)	Espèces protégées inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats
FR7200806	6533 ha	Rivières des étages planitiaire à montagnard (3260) Tourbières de transition et tremblantes (7140) Forêts alluviales à <i>Lanus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) Chênaie galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)	1306,6 (20%) 130,66 (2%) 1959,9 (30%) 1306,6 (20%)	Vison d'Europe
FR7200722	4914 ha	Lacs eutrophes naturels du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrochrition</i> (3150) Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150) Grottes non exploitées par le tourisme (8310) Forêts alluviales à <i>Lanus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (9190) Chênaie galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)	<1% 196,56 (4%) <1% <1% 1474,2 (30%) 1474,2 30% 1474,2 30%	Leucorrhine à gros thorax Ecrevisse à pieds blancs Chabot commun Lamproie de planer Cistude d'Europe Grand Rhinolophe Rhinolophe euryale Minoptères de Schreiber Loutre d'Europe Vison d'Europe Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein Bouvière Toxostome

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine régional.

Les ZNIEFF sont de deux types :

- Type 1 : intérêt biologique remarquable
- Type 2 : recouvrent les grands ensembles naturels

Tableau 3 : Description des zones d'inventaires situées dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude

Type de zone	Identifiant national	Intitulé	Superficie totale	Milieux déterminants (Code Corine Biotope)
ZNIEFF 2	720014214	Section landaise du réseau hydrographique du Midou	1279,35 ha	4. Forêts
ZNIEFF 2	720014255	Vallées de la Douze et de ses affluents	2501,78 ha	31.12 Landes humides atlantiques méridionales 42.65 Forêts française de <i>Quercus pyrenaica</i> 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources 51.1 Tourbières hautes 65 Grottes
ZNIEFF 2	720014218	Vallées de la Midouze et des affluents, lagunes de la haute lande associées	2386,8 ha	22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire 31.12 landes humides atlantiques méridionales 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.2 Prairie humide eutrophes 37.219 Prairie à Scirpe des bois 41.54 Chênaie aquitano-ligériennes sur podzols 41.65 Forêts française de <i>Quercus pyrenaica</i> 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources 51.1 Tourbières hautes

L'aire d'étude n'est pas située sur un site Natura 2000.

Parmi les espèces animales des DocObs, les espèces qui sont susceptibles d'être présentes sur le site ou de fréquenter le site sont les chiroptères, qui peuvent trouver des gîtes.

En outre, aucune des espèces d'odonates n'est attendue sur le site puisque l'analyse de la photographie aérienne montre l'absence de cours d'eau ou de fossés susceptibles de les accueillir. De même, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe, l'Ecrevisse à pieds blancs et les espèces piscicoles (Bouvière, Chabot commun, Lamproie de Planer, Toxostome) ne sont pas attendues.



## LOCALISATION DES ZONES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES

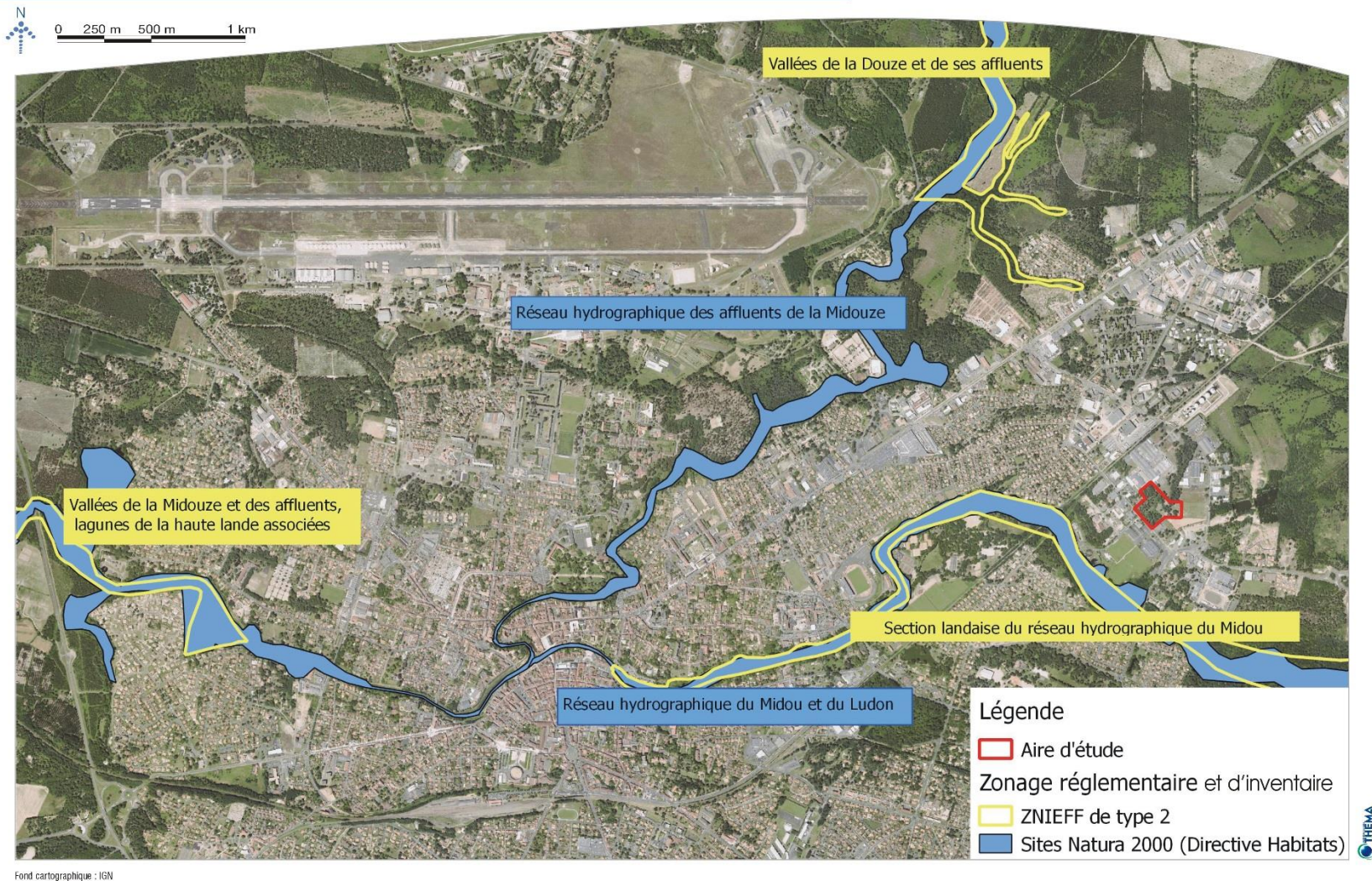


Figure 3 : Zonage réglementaire et d'inventaires

### 2.2.3 Continuités écologiques

La présence de milieux naturels et semi-naturels riches et diversifiés permet d'offrir des conditions favorables à l'accueil de nombreuses espèces pour l'accomplissement de leur cycle vital (reproduction, alimentation, déplacement, refuge). Forêts, landes, prairies et pelouses, cours d'eau et zones humides... constituent ainsi des cœurs de biodiversité et/ou de véritables corridors biologiques. Ces milieux de vie sont le support de la Trame verte et de la Trame bleue.

Le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE) d'Aquitaine, copiloté par l'Etat et la Région, a été adopté par arrêté du 24 décembre 2015.

#### Les éléments constitutifs et l'organisation de la trame verte et bleue

Afin d'assurer la pertinence des réseaux écologiques, qui répondent à des besoins spécifiques des espèces considérées, le travail d'identification des réservoirs et des corridors a été réalisé en travaillant par sous-trames, qui correspondent à des grands types de milieux.

Les sous-trames sont définies au niveau régional en fonction des caractéristiques du territoire. Si leur dénomination et les milieux qu'elles regroupent sont laissés à l'appréciation des régions, les travaux menés en régions doivent présenter une cohérence avec les attendus nationaux. En particulier, les sous-trames doivent prendre en compte les grands continuums nationaux. Ces continuums sont des ensembles de milieux constituant des axes de déplacements à grande échelle pour des espèces représentant un enjeu national. Il s'agit :

- des milieux boisés ;
- des milieux ouverts ;
- des milieux humides ;
- du littoral ou de la montagne (le cas échéant).

Par ailleurs, les travaux en régions doivent également prendre en compte les continuités d'importance nationale identifiées par le Museum National d'Histoire Naturelle. Enfin, une cohérence doit être assurée avec les travaux des régions limitrophes.

Au sein de chaque sous-trame sont définis les éléments constitutifs de la trame verte et bleue : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Les données extraites SRCE d'Aquitaine (Figure 4 page suivante) permettent de constater que **la zone d'étude est enclavée dans le tissu urbain**. A échelle plus vaste, il s'avère que le site est encadré par la forêt de conifère au nord de la ville et le Midou qui traverse Mont-de-Marsan sans toutefois les intercepter.



Au regard de sa situation, l'aire d'étude ne présente pas d'enjeu vis-à-vis de la trame verte et bleue.



SRCE Aquitaine - Cartographie des composantes de la Trame verte et bleue

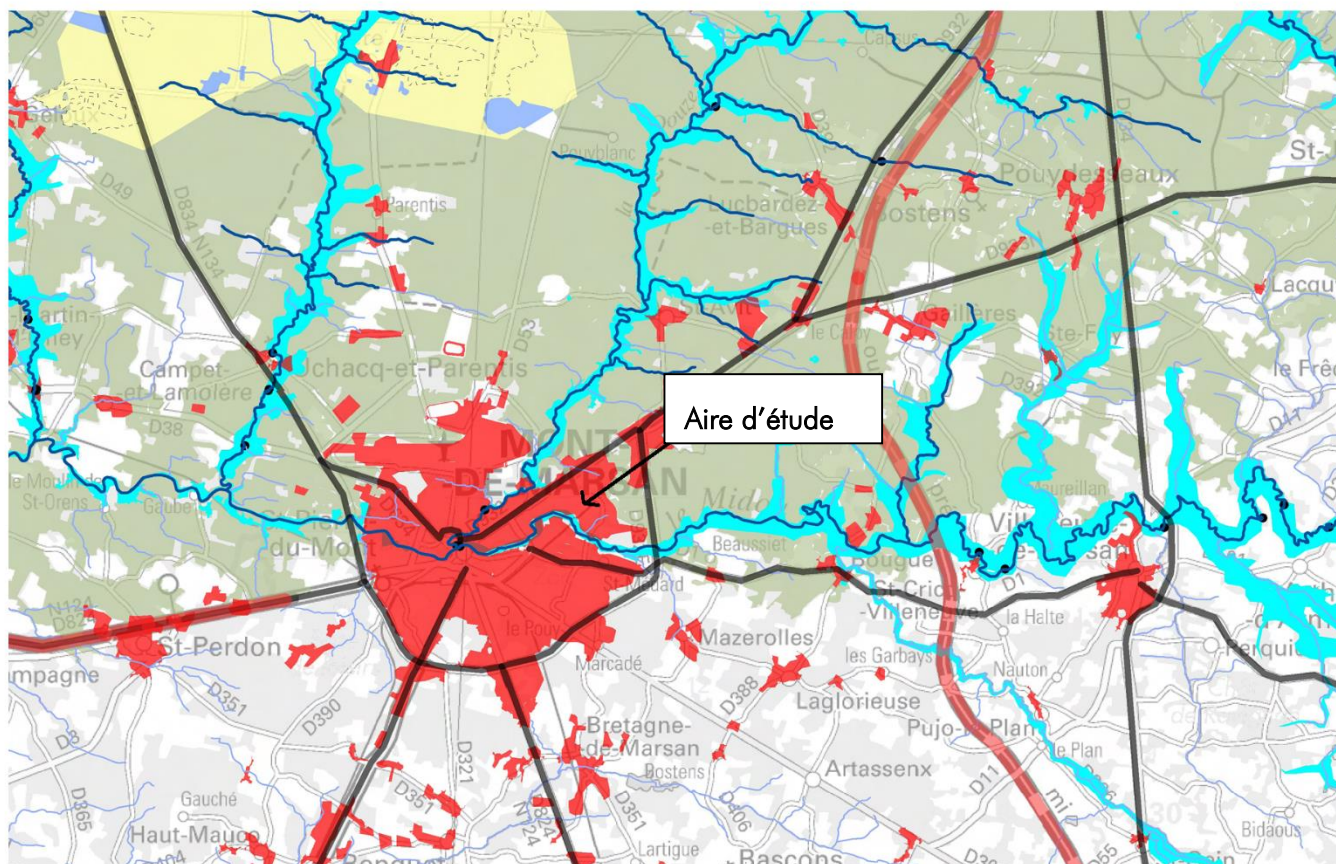


Figure 4 : Composantes de la Trame verte et bleue issues du SRCE d'Aquitaine

## 2.3 INVESTIGATIONS DE TERRAIN

### 2.3.1 Méthodologie des inventaires et de l'évaluation des enjeux

#### 2.3.1.1 Protocole des inventaires Habitats

Le protocole de prospection est inspiré de la méthode des relevés phytosociologiques. Pour ce faire, un chargé d'études a parcouru l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée en notant les espèces de chaque zone homogène de végétation et en précisant ci-nécessaire le taux de recouvrement des espèces. Pour faciliter la caractérisation des habitats, des relevés de végétation précis ont été réalisés pour certaines formations végétales. La concaténation des relevés ainsi obtenus permet d'obtenir une liste végétale globale des espèces recensées sur l'aire d'étude. Cette liste est présentée en annexe.

Les campagnes de terrain visant à définir les habitats présents au sein du périmètre d'étude rapprochée et les cortèges floristiques associés ont été effectuées **le 14 avril, le 31 mai et le 18 juillet 2016**.

Dans le périmètre d'aire d'étude rapprochée, les milieux ont été caractérisés selon les typologies CORINE Biotopes et EUNIS, et le cas échéant selon la typologie EUR 15. Les outils utilisés sont :

- le manuel CORINE Biotopes – version originale, types d'habitats français (ENGREF, dernière version) : l'ensemble des milieux recensés sur les secteurs d'étude sera caractérisé selon le manuel d'interprétation des habitats français CORINE Biotopes<sup>1</sup>. Ce document correspond à une typologie des habitats français servant de base à l'identification sur le terrain des milieux rencontrés ;
- EUNIS (European Nature Information System) Habitats est un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique<sup>2</sup> ;
- le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15 (COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999) ;
- le Prodrome des végétations de France (référentiel phytosociologique) ;
- des typologies locales (*source : cbnsa*)

#### 2.3.1.2 Protocole des inventaires Flore

Les prospections floristiques ont été réalisées en même temps que les prospections concernant les habitats. Toutes les espèces végétales rencontrées par le chargé d'études ont été notées à l'avancement de manière à obtenir une liste globale (présentée en annexe). Notons que la

---

<sup>1</sup> ENGREF, 1997. CORINE Biotopes – version originale – Types d'habitats français. Muséum National d'Histoire Naturelle, Programme LIFE.

<sup>2</sup> Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

nomenclature botanique utilisée est le référentiel taxonomique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) : Taxref version 9.0.

Pour les espèces bénéficiant d'une protection stricte ainsi que les espèces présentant les enjeux les plus élevés, un pointage au GPS a été réalisé. En outre, dans la mesure du possible, les populations ont été caractérisées : estimation des effectifs et/ou de la surface. Ces données quantifiées sont consultables dans le SIG de la présente étude.

Enfin, les espèces invasives ont été identifiées et les plus gros foyers ont été également repérés.

### **2.3.1.3 Protocole des inventaires Faunistiques**

Les inventaires faunistiques mis en œuvre ont concerné les groupes suivants : mammifères (dont chiroptères), reptiles, amphibiens et insectes et oiseaux. On notera que les espèces animales protégées ont particulièrement été recherchées.

Les campagnes de prospection de terrain ont été menées le **14 avril, le 25 mai, 18 Juillet 2016**. Elles ont permis l'observation des espèces faunistiques présentées dans les paragraphes suivants.

#### *2.3.1.3.1 Inventaires entomologiques*

Au niveau du secteur d'étude ont été réalisés des passages aléatoires au filet entomologique dans les différents habitats afin de capturer les espèces d'orthoptères et de lépidoptères notamment. D'autre part, les bois morts au sol ont systématiquement été soulevés pour inventorier les coléoptères présents. De plus, les indices de présence ont été pris en compte (trous dans les arbres, individus retrouvés morts...).

#### *2.3.1.3.2 Inventaires herpétologiques*

Les espèces ont été recherchées par contacts visuels (reptiles et amphibiens) ou sonores (amphibiens) au sein de l'aire d'étude. Des indices de présence ont également été recherchés (mues...). Les prospections ont été menées au niveau des lisières et ont été systématiquement réalisées aux heures les plus favorables de la journée.

#### *2.3.1.3.3 Inventaires mammologiques*

Concernant les mammifères, des indices de présence ont été recherchés à chaque campagne d'investigation (terriers, empreintes, traces, fèces...) sur l'ensemble de l'aire de prospection.

#### *2.3.1.3.4 Inventaires chiroptérologiques*

- *Recherches de gîtes*

Une recherche des gîtes potentiels pour les chiroptères (bâtiments, arbres à cavités et écorces décollées) a été réalisée dans le périmètre d'étude et ses abords.

Ecoutes ultrasonores actives

Pour appréhender l'activité des chiroptères au sein de l'aire d'étude mais également sur ses bordures, le plan d'échantillonnage qui a été choisi correspond à la réalisation de points d'écoute fixes au détecteur à ultrasons.

Une campagne a été réalisée le 25 mai 2016. A cette période, les femelles se regroupent dans des colonies au sein d'un gîte d'été pour mettre bas et élever leurs petits en juin. Il est donc intéressant d'étudier les chauves-souris à ce moment de l'année pour détecter les espèces implantées sur le territoire en période de reproduction.

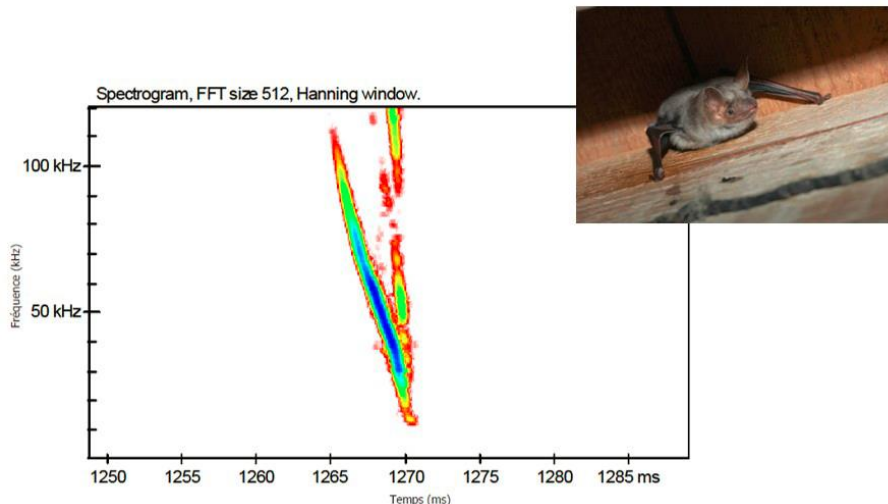
5 points d'écoute ont été répartis sur le secteur (cf. Figure 5, page 25). Un point d'écoute correspondait au stationnement de l'opérateur de terrain pendant 10 minutes. Pendant cette période, chaque contact avec un chiroptère a été noté et/ou enregistré. Le premier point d'écoute débutait à la fin du crépuscule et la soirée d'inventaire se poursuivait au maximum deux heures après le début des écoutes.

Les points d'écoute ont été réalisés à l'aide d'un détecteur à ultrasons Pettersson Elektronik D240X disposant d'un système hétérodyne et de l'expansion de temps. Ensuite, les séquences en expansion de temps ont été stockées sur un enregistreur numérique Olympus LS11 pour détermination ultérieure.



**De gauche à droite: détecteur d'ultrasons, enregistreur, logiciel d'analyse**

Une fois les enregistrements réalisés (au détecteur Pettersson Elektronik D240X) et sauvegardés, les fichiers sont décompressés au format WAV (WMA à l'origine) grâce au logiciel Kaleidoscope® (Wildlife Acoustics). Ensuite, les séquences sont analysées visuellement grâce au logiciel Batsound® (Pettersson Elektronik) qui permet l'affichage de sonogrammes, c'est-à-dire une représentation graphique des ultrasons émis par les chauves-souris.



Signal acoustique et photographie d'un Grand murin (Barataud, 2012; Arthur)

Les différentes séquences peuvent ainsi être vérifiées et comparées à des enregistrements de référence (Barataud, 1996 ; 2014). Ainsi, pour chaque contact, l'espèce, l'heure, la localisation et le type d'activité (chasse, transit) sont notés. Un comportement de chasse est reconnaissable par la présence d'accélération dans le rythme des impulsions de cris, typique en approche d'une proie. Le comportement de transit quant à lui est décelé par une séquence de cris réguliers, typique d'un déplacement rapide dans une direction donnée.

- *Ecoutes ultrasonores passives*

Afin de confirmer la détermination des espèces fréquentant le site et allonger la plage d'écoute pour optimiser la détection des individus, une pose d'un détecteur enregistreur SM2BAT+ a été réalisée.



De gauche à droite: Détecteur enregistreur SM2, Logiciel de tri et logiciel d'analyse

L'appareil muni d'un micro a enregistré les signaux acoustiques des chauves-souris la nuit du 25 mai 2016, au nord-est du site au niveau de la liaison entre le bois étudié et la bande boisée plus au nord. Le but étant de voir si un flux de chauves-souris circule entre les deux secteurs.

Ce système d'enregistrement autonome a été réglé pour se déclencher à l'heure approximative du coucher du soleil et se mettre en veille à l'heure du lever du soleil.

Une fois le détecteur enregistreur SM2BAT+ récupéré, les enregistrements au format WAC sont décompressés au format WAV grâce au logiciel Kaleidoscope® (Wildlife Acoustics). Ils sont ensuite analysés par ordinateur grâce au logiciel Sonochiro® (Biotope) qui utilise un algorithme permettant de trier et d'identifier automatiquement les contacts enregistrés. Il se base sur le principe qu'un contact équivaut à 5 secondes de séquence d'une espèce. Une fois triés dans une base de données, les contacts sont vérifiés visuellement grâce au logiciel Batsound® (Pettersson Elektronik). Pour reconnaître les différents taxons, on utilise la méthode d'identification acoustique de Michel Barataud (1996, 2014) et celle du Muséum d'Histoire Naturelle dans le cadre du Suivi temporel des chauves-souris communes (Vigie Chiro). Les contacts sont ensuite dénombrés de façon spécifique sur des plages d'enregistrements beaucoup plus longues (nuits entières notamment) ce qui permet d'avoir des données quantitatives beaucoup plus importantes qu'avec des détecteurs à ultrasons classiques.

#### *2.3.1.3.5 Inventaire de l'avifaune*

Au niveau du secteur d'étude ont été réalisés des inventaires ornithologiques par écoutes et contacts visuels sur la base de la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), 3 points d'écoute ont été effectués, sur une durée de 15 minutes chacun. Des indices de présence ont également été recherchés (plumes, nids...).



## LOCALISATION DES POINTS D'ÉCOUTE FAUNE

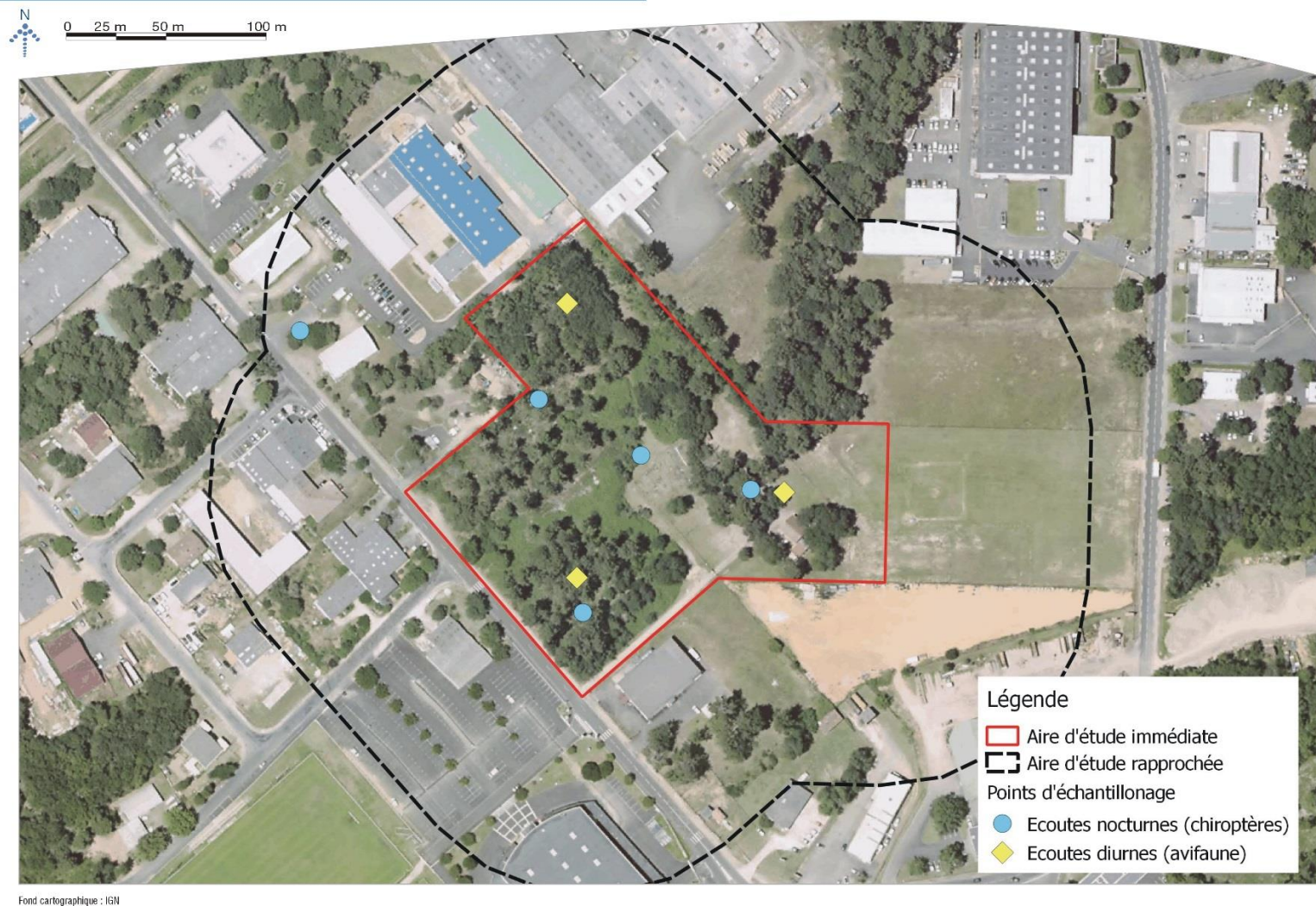


Figure 5 : Localisation des points d'échantillonnage de la faune

### 2.3.1.4 Conditions météorologiques lors des inventaires

Le tableau suivant détaille les conditions météorologiques constatées lors des inventaires de terrain de THEMA Environnement sur la saison 2016.

Date	Conditions météorologiques	Taxons ciblés
14/04/2016	Ciel dégagé, vent faible, 20°C	Avifaune, entomofaune, mammifères, herpétofaune, flore et habitats
25/05/2016	Ciel dégagé, vent faible, nuit douce 18°C	Chiroptères
31/05/2016	Ciel dégagé, vent faible, 25°C	Flore et habitats
18/07/2016	Ciel dégagé, vent nul, 25°C	Entomofaune, reptiles, mammifères, flore et habitats

Tableau 4 : Conditions météorologiques lors des prospections naturalistes 2016

### 2.3.1.5 Méthode d'évaluation des enjeux écologiques

L'évaluation des enjeux écologique s'établit en deux temps :

#### 2.3.1.5.1 Enjeu spécifique

Une note d'enjeu est d'abord attribuée à chaque espèce/Habitat selon des critères liés au niveau de menace en premier lieu, puis, dans un second temps, à la rareté des espèces. En outre, ce niveau d'enjeu peut être modulé en fonction de la répartition de l'espèce, des caractéristiques des populations (importance, originalité, répartition...) ou à la responsabilité du territoire étudié vis-à-vis de la conservation de l'espèce au niveau régional ou national.

Les espèces accidentelles, naturalisées, plantées et subspontanées ne sont pas évaluées.

Cinq niveaux d'enjeu sont définis et présenté ci-après :

Tableau 5 : Méthodologie d'évaluation des enjeux

Niveau d'enjeu	Critère principal : Niveau de menace (Listes Rouges)	Critère secondaire pour les espèces non évaluées dans les Listes Rouges, ou en l'absence de LR
<b>MAJEUR</b>	CR : en danger critique	TR : espèce/habitat Très Rare
<b>FORT</b>	EN : En danger	R : espèce Rare
<b>ASSEZ FORT</b>	VU : Vulnérable	AR : espèce Assez Rare
<b>MOYEN</b>	NT : Quasi menacée	AC : Espèce Assez Commune
<b>FAIBLE</b>	LC : Préoccupation mineure	C : Espèce Commune

#### Autres critères de pondération :

Liste non exhaustive

- Station localisée en limite d'aire de répartition
- Espèce endémique
- Population/habitat en bon état de conservation
- Habitat représentatif



**Gain de 1 à 2 niveaux d'enjeu**

...

- Indigénat douteux
- mauvaises conditions stationnelles mettant en péril la pérennité de l'espèce
- Espèce/habitat fréquente au niveau local
- Habitat peu représentatif
- Espèce observée uniquement en déplacement (transit)



**Perte de 1 à 2 niveaux d'enjeu**

...

Le niveau d'enjeu de l'espèce est attribué à chaque station (espèce végétale) ou aux habitats permettant l'accomplissement du cycle de vie des espèces (par exemple : plan d'eau représentant un habitat de reproduction). Les habitats de transit, de repos, de chasse, sont évalués différemment en fonction de leur importance.

#### *2.3.1.5.2 Enjeu global*

L'enjeu global représente l'enjeu définitif tous groupes confondus. Ainsi en cas de recoupement, il est égal à l'enjeu le plus fort sur une parcelle donnée.

Lors de l'étape de construction de la couche d'enjeu global, nos experts réalisent une analyse fine du territoire d'étude et mettent en avant les zones les plus importantes. Ainsi, une zone qui accueille de nombreuses espèces de même niveau d'enjeu (ou qui apparaît nécessaire pour l'accomplissement du cycle de vie de ces espèces) peut se voir augmenter d'un niveau d'enjeu.

Cette analyse débouche sur la production d'une carte des enjeux globaux comprenant 5 niveaux

Faible	Moyen	Assez Fort	Fort	Majeur
--------	-------	------------	------	--------

## **2.3.2 Formations végétales de l'aire d'étude**

### **2.3.2.1 Habitats présents sur l'aire d'étude**

Le périmètre du site d'étude (aire d'étude immédiate) comprend un espace boisé à l'ouest et au sud, une zone ouverte à fougère au centre et un espace clôturé à l'est actuellement utilisé comme 'espace canin'.

6 formations végétales (FV) ont été identifiées sur l'aire d'étude. On recense :

- 1 formation végétale des pelouses sèches ;
- 2 formations végétales d'ourlets et fourrés mésophiles ;
- 2 formations végétales de boisements,
- 1 formation végétale des milieux rudéraux anthropiques ;

Le tableau ci-dessous liste les habitats naturels ou anthropiques identifiés dans le périmètre d'étude. La cartographie de ces habitats est présentée en page suivante (Figure 6, page 30).

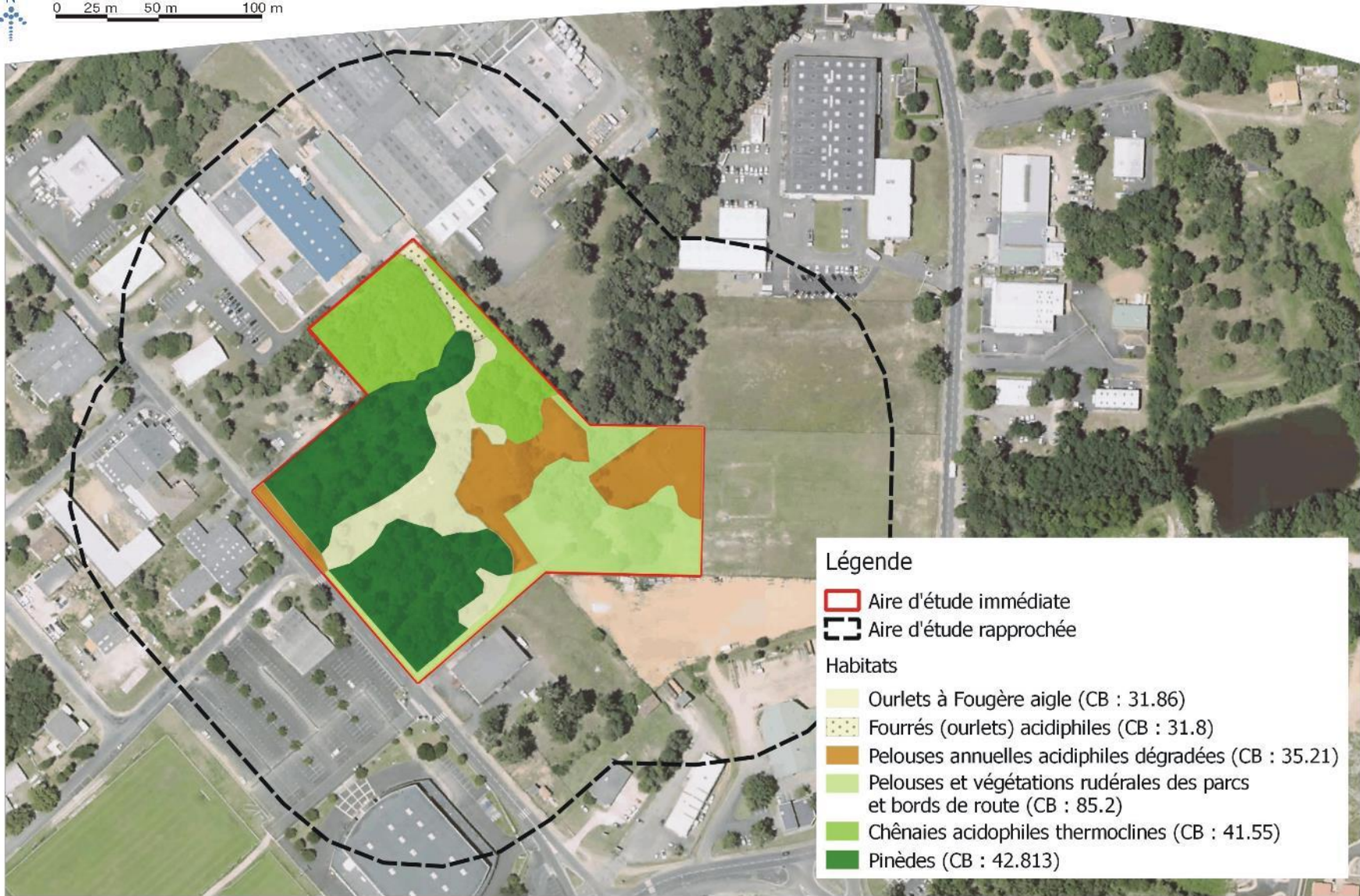
Tableau 6 : Liste des habitats naturels et anthropiques identifiés dans le périmètre d'étude rapproché

	Intitulé de l'Habitat	Code Corine Biotope	Nom Corine Biotope	Code Natura 2000	Code Eunis	Alliance phytosociologique	Niveau d'enjeu écologique
FV01	Pelouse annuelle acidiphile dégradée	35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	-	E1.91	<i>Thero-Airion</i>	MOYEN compte tenu du caractère dégradé de l'habitat
FV02	Ourlet à Fougère aigle	31.86	Landes à fougères	-	E5.3	<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	FAIBLE
FV03	Fourrés (ourlets) acidiphiles	31.8	Fourrés	-	-	-	FAIBLE
FV04	Chênaie acidophiles thermoclines	41.55	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	-	G1.85	<i>Quercion robori-pyrenaicae</i>	FAIBLE
FV05	Pinède	42.813	Plantations de Pins maritimes des Landes	-	G3.71	-	FAIBLE
FV06	Pelouses et végétation rudérale des parcs et bords de route	85.2	Petits parcs et squares citadins	-	E5.1	-	FAIBLE

## CARTE DES HABITATS



0 25 m 50 m 100 m



### Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

### Habitats

- Ourlets à Fougère aigle (CB : 31.86)
- Fourrés (ourlets) acidiphiles (CB : 31.8)
- Pelouses annuelles acidiphiles dégradées (CB : 35.21)
- Pelouses et végétations rudérales des parcs et bords de route (CB : 85.2)
- Chênaies acidophiles thermoclines (CB : 41.55)
- Pinèdes (CB : 42.813)

Fond cartographique : IGN



### 2.3.2.2 Description des habitats

#### 2.3.2.2.1 FV01 Pelouse annuelle acidiphile dégradée

- ➔ Code CORINE Biotopes : 35.21 – Prairies siliceuses à annuelles naines
- ➔ Code EUNIS habitats : E1.91 - Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines
- ➔ Alliance phytosociologique : *Thero-Airion*
- ➔ Intérêt communautaire: -

Cet habitat désigne des communautés pionnières et éphémères qui se développent sur des sols peu évolués, notamment des sables fins. Cet habitat est bien représenté dans les Landes de Gascogne, principalement dans les zones récemment dénudées, les coupes, les bordures de pistes et layons forestiers.

Le cortège caractéristique comporte un ensemble d'annuelles fugaces adaptées aux conditions xériques. La phénologie de l'habitat est printanière mais il peut réapparaître partiellement à l'automne.



Pelouse annuelle acidiphile développée sur un espace piétiné (espace canin)

Sur le site d'étude, l'habitat montre un cortège fragmentaire et dégradé. En effet, le cortège caractéristique des espèces thérophytes mésoxériques des sols acides est bien présent : Hélianthème taché, Canche caryophyllée, Lotier hispide, Silène de France, Petite Oseille, Cotonnière naine, Herniaire robuste, Porcelle des sables, Jasione des montagnes, Téesdalie à tige nue, Polycarpon à quatre feuilles, Ornithope comprimé... Toutefois, ce cortège est enrichi d'espèces des friches annuelles européennes comme le Brome stérile, des espèces nitrophiles thermophiles comme l'Andryale à feuilles entières ou le plantain coronopus, et des espèces commensales des cultures comme le Laiteron potager, etc. Plusieurs espèces invasives avérées et potentielles ont également été recensées (Sporobole d'Inde, Conyze du Canada...).

Sur le site d'étude, l'habitat est localisé sur des petits espaces où la végétation est régulièrement entretenue et/ou piétinée. Sans cela, la végétation évoluerait vers des prairies acidiphiles ou des landes à bruyères.

Compte tenu de l'origine artificielle de l'habitat, du caractère temporaire et de la dégradation du cortège, le niveau d'enjeu de conservation attribué à cet habitat est MOYEN. En outre, bien que souvent de très petite taille, cet habitat se rencontre fréquemment dans le secteur des Landes de Gascogne où certaines pratiques forestières et agricoles génèrent un rajeunissement des sols nécessaire à l'installation de cet habitat pionnier. Sur le site d'étude, ce rajeunissement intervient grâce à la fréquentation du site.



Sil7ne de France (*Silene gallica*)



Jasione des montagnes (*Jasione montana*)

#### 2.3.2.2.2 FV02 Ourlet à Fougère aigle

- ➔ Code CORINE Biotopes : 31.86 – Landes à fougères
- ➔ Code EUNIS habitats : E5.3 – Formations à *Pteridium aquilinum* subatlantiques
- ➔ Alliance phytosociologique : *Holco mollis-Pteridion aquilini*
- ➔ Intérêt communautaire: -

Cette formation est caractérisée par la Fougère aigle qui domine le cortège à 95%. Grâce à son pouvoir de colonisation, un rhizome à croissance rapide, l'espèce a colonisé entièrement certaines parcelles. Sous le couvert dense des frondes, peu d'espèces ont été observées (Callune, Brome mou, Andryale à feuilles entières...).

Il s'agit d'un milieu très commun en Aquitaine de par la robustesse de la Fougère aigle et son développement particulièrement rapide après une perturbation (coupe de pinède).



Compte-tenu du caractère très commun de l'habitat en Aquitaine, le niveau d'enjeu attribué à cette formation végétale est FAIBLE.

#### 2.3.2.2.3 FV03 Fourrés (ourlets) acidiphiles

- ➔ Code CORINE Biotopes : 31.8 – Fourrés



➔ **Code EUNIS habitats :** -

➔ **Alliance phytosociologique :** -

➔ **Intérêt communautaire:** -

Cette formation est localisée sur une bande de quelques mètres au nord-ouest du site où une végétation déstructurée se développe sur un sol accidenté, issu de dépôts de matériaux inertes (graviers, ciments...). Cette formation est dominée par des espèces arbustives pionnières comme le Genêt à balais, le Bouleau verruqueux, l'Ajonc d'Europe, le Prunellier... On recense également des espèces herbacées des friches (Armoise, Millepertuis perforé, Molène, Onagre...), des espèces des prairies mésophiles acidiphiles (Achillée millefeuille, Flouve odorante...), des espèces des lisières herbacées (ourlets) comme l'Herbe à robert, la Lapsane commune, la Laïche écartée...



Au vu du caractère artificiel et secondaire de l'habitat, le niveau d'enjeu écologique attribué est FAIBLE.

#### *2.3.2.2.4 FV04 Chênaie acidophiles thermoclines*

➔ **Code CORINE Biotopes :** 41.55 – Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides

➔ **Code EUNIS habitats :** G1.85 – Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides

➔ **Alliance phytosociologique :** *Quercion robori-pyrenaicae*

➔ **Intérêt communautaire:** -

Cette formation arborée est localisée au nord et à l'ouest du site d'étude. La strate arborée est dominée par le chêne pédonculé. La strate arbustive est composée du Châtaigner, du Bouleau verruqueux, du Genêt à balais, de l'Aubépine à un style, de la Bourdaine, du Genêt à balais, et de l'Ajonc d'Europe.



La sous-strate comprend des espèces des ourlets acidiphiles typiques de ces boisements acides (Foin tortueux, Sauge des bois, chèvrefeuille des bois...).

Cette formation forestière est commune en Aquitaine, l'enjeu écologique attribué est FAIBLE.

#### *2.3.2.2.5 FV05 Pinède*

➔ **Code CORINE Biotopes : 42.813 – Plantations de Pins maritimes des Landes**

➔ **Code EUNIS habitats : G3.71 – Pinèdes à *Pinus pinaster ssp. atlantica* maritimes**

➔ **Alliance phytosociologique : -**

➔ **Intérêt communautaire : -**

Cette formation décrit des peuplements de Pin maritime d'origine artificielle.

La strate arborée est dominée par le Pin maritime, toutefois, le recouvrement de la strate est relativement faible. La parcelle, en effet, a fait l'objet de coupe partielle.

Même en sous-strate, le recouvrement total est relativement faible et des signes de dégradations liés aux opérations de coupe sont encore visibles : troncs au sol, écrasement de la végétation, irrégularités topographiques liées au passage des engins.



Ainsi, le cortège est composé :

- d'espèces caractéristiques des landes subsèches à bruyères (Bruyère cendrée, Callune, Halimium faux alysson...);
- d'espèces des pelouses ou tonsures acidophiles (Ornithope penné, Corynéphore blanchâtre, Danthonie...) dont certaines typiquement thermo-atlantiques (Fausse arrhénathère à longues feuilles, Simethis à feuilles aplaties) ;
- d'espèces des ourlets acidophiles (Sabline des montagnes, Mélampyre des prés, Sauge des bois).

Il s'agit d'un habitat commun en Aquitaine pouvant parfois se rencontrer en mosaïque avec des habitats plus patrimoniaux. Toutefois, du fait des dégradations constatées sur le site d'étude et de l'absence d'un cortège de landes vraiment marqué, le niveau d'enjeu attribué est FAIBLE.



Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)



Halimium faux alysson (*Cistus lasianthus subsp. Alyssoides*)

#### 2.3.2.2.6 FV06 Pelouses et végétation rudérale des parcs et bords de route

➔ Code CORINE Biotopes : 85.2 – Petits parcs et squares citadins

➔ Code EUNIS habitats : E5.1 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées

➔ Alliance phytosociologique : -

➔ Intérêt communautaire: -

Cette formation correspond à la végétation herbacée prairiale observée dans 'l'espace canin' à l'est du site ainsi que le long du chemin d'accès et de la route au sud.



Grande chélidoine (*Chelidonium majus*)



La végétation est composée d'espèces banales opportunistes et regroupe des cortèges :

- Des prairies mésophiles (Fromental élevé, Flouve odorante, Renoncule bulbeuse, Sauge des prés, Pâturin des prés, Céraiste commun, Plantain lancéolé...)
- Des friches vivaces sèches (Brome à deux étamines, Carotte sauvage, Mauve sauvage...)

- Des cultures (Capselle bourse-à-pasteur, Liseron des champs, Mouron rouge, Luzerne tachetée, Laiteron potager...);
- Des milieux rudéraux nitrophiles (Grande chélidoine, Cynodon dactyle, Orge des rats, Plantain corne-de-cerf, Torilis à fleurs glomérules...



L'enjeu écologique de cet habitat est faible (habitat artificiel).

### **2.3.2.1 Conclusion sur les enjeux écologiques liés aux habitats**



L'aire d'étude est caractérisée par des milieux banals, plus ou moins artificialisés et/ou dégradés. Les pelouses annuelles acidiphiles représentent les enjeux les plus importants, toutefois, compte tenu de leur mauvais état de conservation (cortège peu typique, rudéralisé) le niveau d'enjeu attribué est MOYEN.

Sur le reste du site, l'enjeu concernant les habitats est globalement faible.

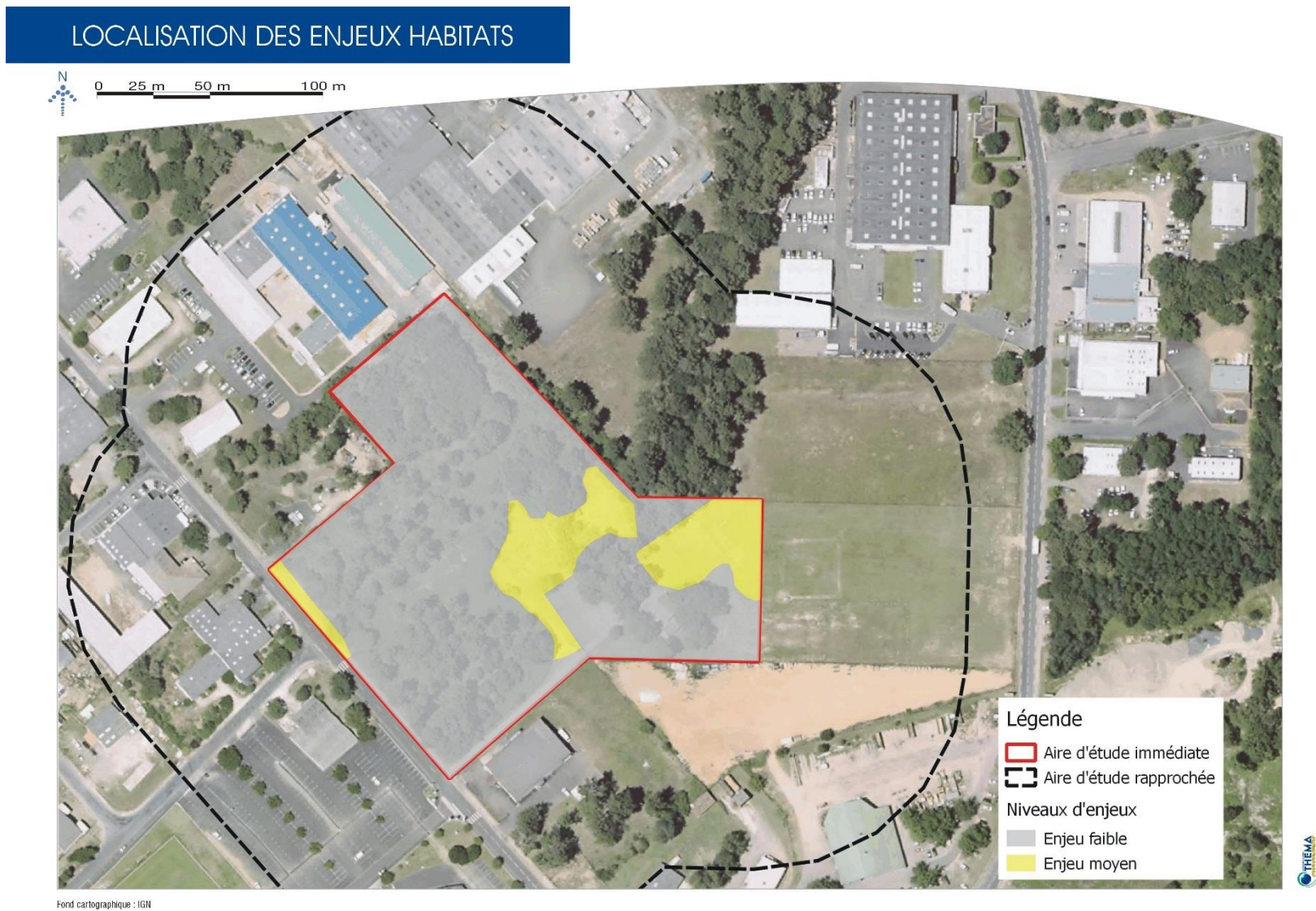


Figure 7 : Enjeux écologiques liés aux habitats

## 2.3.3 Flore présente sur l'aire d'étude

### 2.3.3.1 Diversité floristique

Les prospections floristiques de la saison 2016 ont permis de recenser 129 taxons floristiques. La flore du site est globalement moyennement diversifiée.

On recense :

- 8 espèces dont le niveau d'enjeu est MOYEN ;
- 111 taxons à enjeu FAIBLE ;
- 7 taxons naturalisés, plantés ou subspontanés, ne présentant pas d'enjeu ;
- 3 taxons qui n'ont pu être identifiés au rang de l'espèce.

La liste globale des espèces végétales identifiées sur l'aire d'étude est présentée en Annexe 1.

### 2.3.3.2 Présentation des espèces patrimoniales et/ou protégées

Au total, 8 espèces d'enjeu Moyen (espèces assez communes) sont présentes sur l'aire d'étude. Cinq des six formations végétales du site sont concernées par au moins une de ces espèces, ce qui confère un enjeu floristique global *a minima* Moyen aux parcelles accueillant des stations de ces espèces (habitat d'espèce).

Nom Français	Nom Latin	Habitat caractéristique
Canche	<i>Aira multiculmis Dumort., 1824</i>	Tonsures annuelles acidophiles
Laîche pâle	<i>Carex pallescens L., 1753</i>	Pelouses acidophiles médioeuropéennes, mésohygrophiles
Halimium faux Alysson	<i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides (Lam.) Demoly, 2006</i>	Landes atlantiques thermophiles, xérophiles
Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	<i>Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812</i>	pelouses des sables continentaux acidophiles, planitiaires-collinéennes
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805</i>	tonsures annuelles acidophiles
Ornithope penné	<i>Ornithopus pinnatus (Mill.) Druce, 1907</i>	tonsures annuelles acidophiles
Pâturin des bois, Pâturin des forêts	<i>Poa nemoralis L., 1753</i>	sous-bois herbacés médioeuropéens, planitiaires à montagnards
Tordyle majeur	<i>Tordylium maximum L., 1753</i>	friches vivaces xérophiles européennes

Tableau 7 : Liste des espèces végétales à enjeu Moyen



Ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*)



Halimium faux Alysson (*Halimium lasianthus subsp. Alyssoides*)



Lotier hispide (*Lotus hispidus*)



Laîche pâle (*Carex pallescens*)

### 2.3.3.3 **Enjeux réglementaires liés à la flore**

Une espèce végétale protégée a été recensée sur l'aire d'étude : le Lotier hispide.

Le Lotier hispide est caractéristique des pelouses sableuses acidiphiles. Toutefois, il s'agit d'une espèce plutôt en progression en aquitaine (où elle est assez commune) qui, de par son comportement pionnier, peut trouver de nombreux habitats de substitution : champs, friches ouvertes, bernes routières, pelouses rudérales. Sur l'aire d'étude, ce Lotier a été observé à l'est, au niveau de l'espace canin. Au total, 105 pieds ont été recensés.



## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES ET/OU PROTÉGÉES

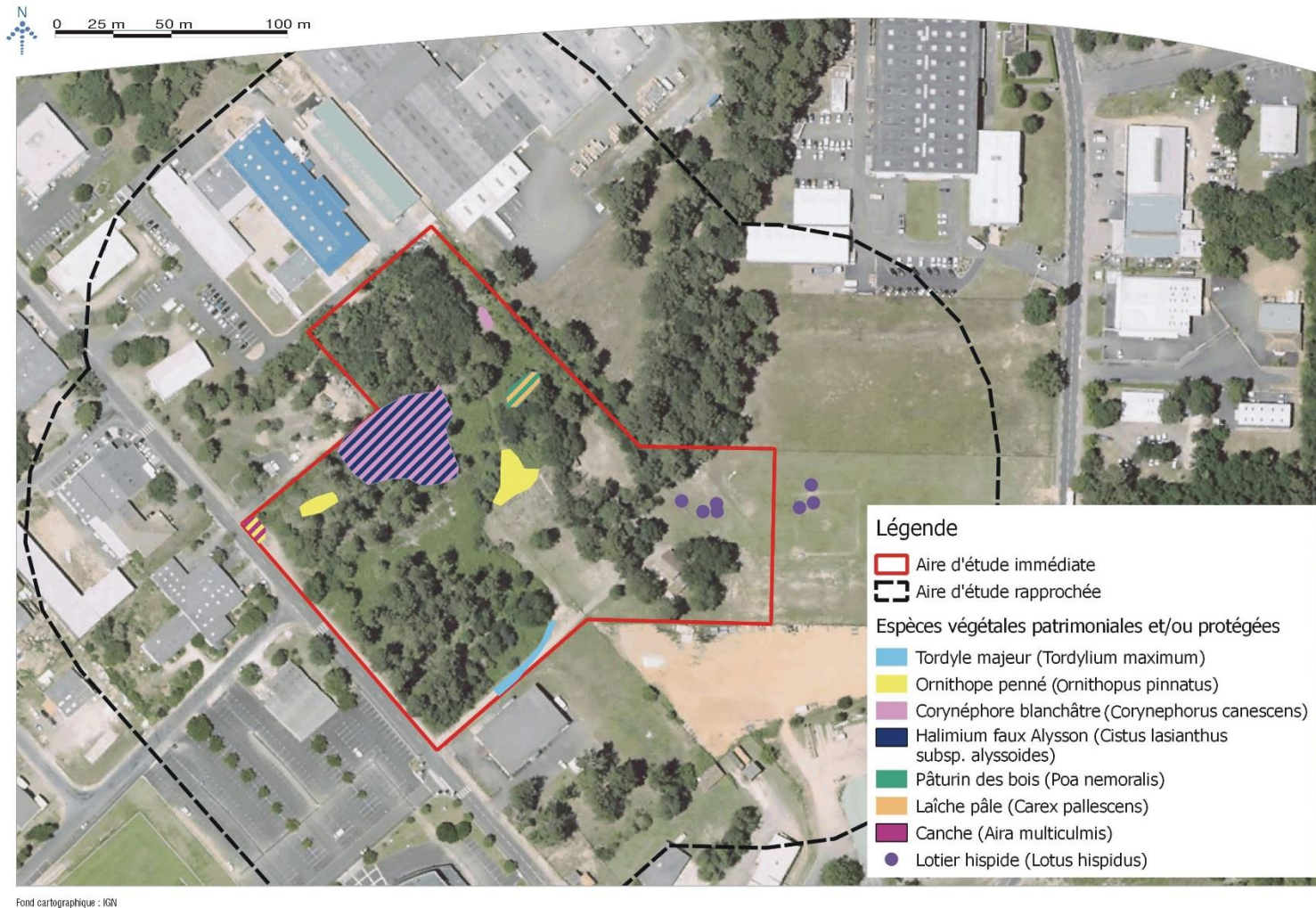


Figure 8 : Cartographie de la flore patrimoniale et/ou protégée



#### 2.3.3.4 Espèces végétales invasive

5 espèces invasives ou potentiellement invasives ont été identifiées et sont listées ci-dessous :

- 3 d'entre elles sont considérées comme des espèces invasives avérées et constituent des menaces dans le secteur atlantique. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), du Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), du Sporobole fertile (*Sporobolus indicus*) ;
- 2 sont présentées comme à surveiller dans le domaine atlantique, ces espèces sont à considérées comme des menaces potentielles : le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et le Conyze du Canada (*Erigeron cf. canadensis*).

Nom latin	Nom français	
<i>Erigeron cf. canadensis</i>	Conyze du Canada	à surveiller
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	A surveiller
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Avérée
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon sud-africain	Avérée
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Avérée

Tableau 8 : Liste des espèces naturalisées invasives ou potentiellement invasives

La figure ci-après présente la répartition des principaux foyers d'espèces invasives sur l'aire d'étude.

# LOCALISATION DES FOYERS D'ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES



Fond cartographique : IGN



Figure 9 : Localisation des principaux foyers d'espèces végétales invasives

### 2.3.3.5 Conclusion sur les enjeux relatifs à la flore



La flore du site est composée d'espèces banales dans le secteur des sables acides des Landes d'Aquitaine. On recense toutefois quelques espèces assez communes qui confèrent aux parcelles d'accueil un enjeu MOYEN. Le reste du site présente un enjeu globalement faible.

En outre, une espèce végétale protégée en Aquitaine a été recensée, il s'agit du Lotier hispide, localisé uniquement dans la partie Est du site, au niveau de l'espace canin.

Enfin, cinq espèces invasives sont recensées dans le site d'étude et nécessiteront une vigilance particulière en phase travaux.

## LOCALISATION DES ENJEUX FLORE

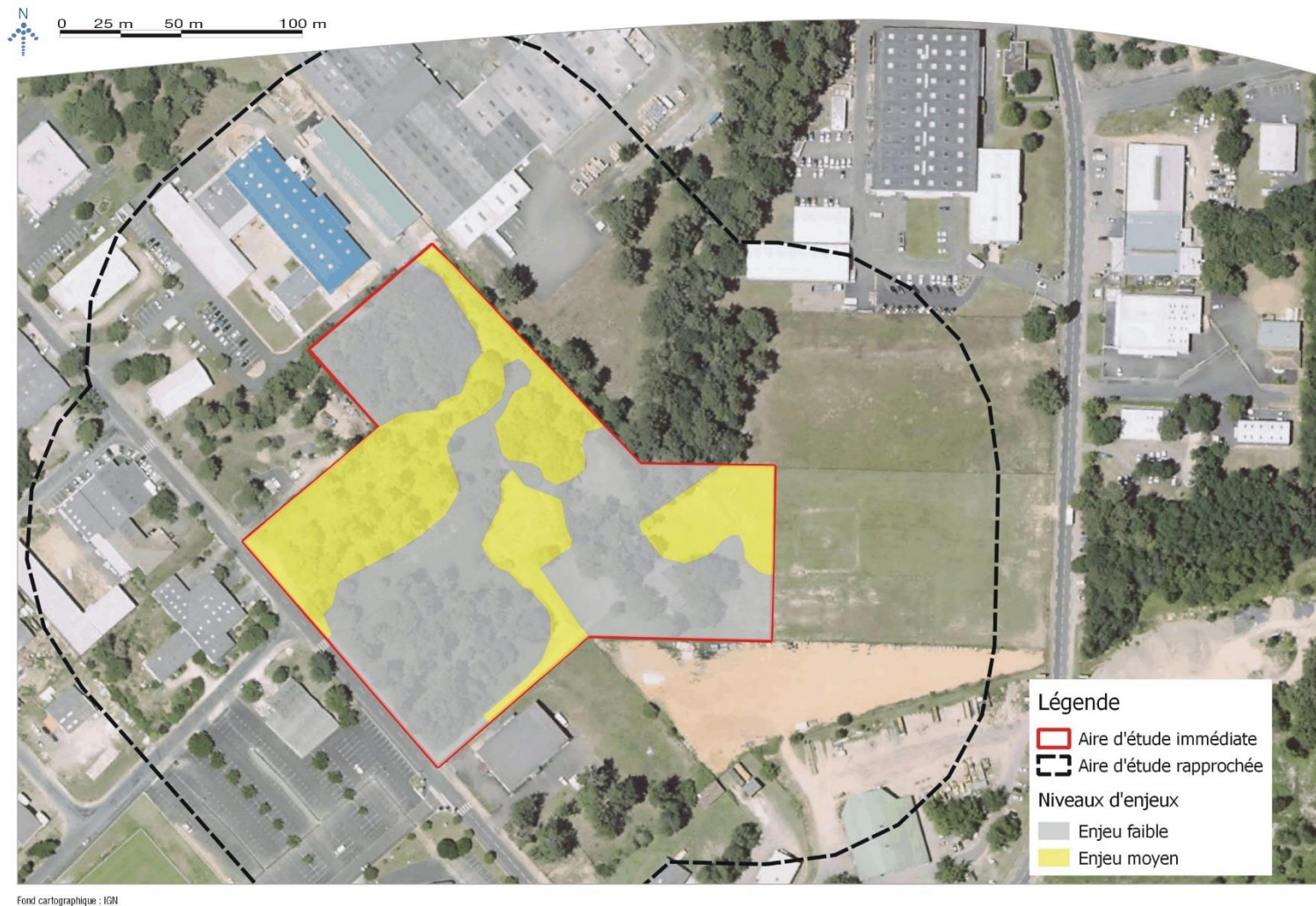


Figure 10 : Cartes des enjeux floristiques

## 2.3.4 Faune présente sur le secteur d'étude

### 2.3.4.1 Résultats des inventaires faunistiques

#### 2.3.4.1.1 Les mammifères

4 espèces ont pu être observées durant les prospections, dont une seule espèce protégée : l'Écureuil roux.

Tableau 9 : Espèces de mammifères identifiées sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Liste rouge de France (UICN)	Statut juridique français P = Protégé ; C = Chassable ;	Enjeux écologiques
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	Faible
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)</i>	LC	P, article 2	Faible
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	Faible

Les indices de présence ont été aperçus sur le fond de la parcelle, dans la partie boisée, via des fèces ou des empreintes dans le sable.

Les espèces rencontrées sont toutes communes, les enjeux écologiques liés aux mammifères sont donc jugés faibles.

#### 2.3.4.1.2 Les chiroptères

- *Prospections, recherches de gîtes*

Une recherche active de gîte d'été a été réalisée dans le bois. Aucun arbre n'a été identifié comme gîte favorable au sein du bois. Néanmoins, il est probable que quelques arbres présentent des décollements d'écorces ou des cavités attractifs pour les chauves-souris.

En ce qui concerne les gîtes dans le bâti, plusieurs maisons pourraient également accueillir des colonies d'espèces anthropophiles (bardage en bois, retour de toit en zinc, chien-assis, etc.) dans la ville mais pas à proximité immédiate du site d'étude (bâtiments peu favorables).

- *Résultats des écoutes ultrasonores actives*

Pour rappel, une campagne d'écoutes ultrasonore active a été réalisée sur le site le 25 mai 2016 avec un détecteur D240X. Les conditions météorologiques étaient favorables en début de soirée puis quelques averses sont tombées en fin d'écoute mais ne semblent pas avoir impactées l'activité des chiroptères.

Tableau 10: Bilan des espèces et du nombre de contacts enregistrés sur chaque point d'écoute lors des écoutes actives

Espèce	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
Pipistrelle commune	8	19	8	5	7
Pipistrelle de Kuhl	0	0	1	0	0
Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius	10	0	2	0	0
Pipistrelle indéterminée	1	2	0	0	0
Sérotine commune	1	0	3	1	0
Sérotine commune ou Noctule de Leisler	1	0	1	0	0
Noctule indéterminée	0	1	1	0	1
Grand rhinolophe	0	0	1	0	0
Barbastelle d'Europe	0	1	0	0	0
Chiroptère indéterminé	1	1	0	0	0
<b>Total de contacts par point</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Huit espèces ont au minimum été détectées lors de la soirée d'écoute sur les 25 espèces connues en Aquitaine. Notons que dans certains cas, il n'a pas été possible de déterminer les signaux jusqu'aux chiroptères considérés. En ce qui concerne le groupe des Pipistrelles de Kuhl/Nathusius par exemple, il est difficile de distinguer les deux espèces qui émettent sur les mêmes plages de fréquence. Les cris sociaux permettent de les dissocier mais lors de ces soirées d'écoute, aucun de ces cris n'a été entendu. Nous pouvons néanmoins émettre l'hypothèse que c'est la Pipistrelle de Kuhl qui a été majoritairement contactée lors des inventaires. Elle est en effet sédentaire, très commune sur le territoire et opportuniste : elle chasse volontiers sous les lampadaires contrairement à la Pipistrelle de Nathusius migratrice au long cours qui se concentrera davantage le long des massifs forestiers et des zones humides. Il ne faut cependant pas écarter l'hypothèse de la présence de cette dernière car certains individus (mâles notamment) sont observés à l'année sur certains territoires (sédentarité de certains individus).

Sans surprise la Pipistrelle commune est l'espèce qui a été la plus contactée, elle comptabilise le plus grand nombre de contacts et on la rencontre sur chaque point d'écoute. Ensuite, une seconde espèce anthropophile et opportuniste, la Pipistrelle de Kuhl a été détectée à plusieurs reprises notamment au niveau du point 1. Ce point d'écoute se situait au niveau de l'entrée d'une entreprise, à l'ouest de l'aire d'étude, à proximité d'un arbre ayant une canopée conséquente et de la voirie éclairée par les lampadaires. Les individus étaient principalement observés en comportement de chasse autour des candélabres ou dans le houppier de l'arbre.

Ensuite, le groupe des Sérotules (Sérotine commune et Noctule de Leisler) a été enregistré sur le site. La Sérotine commune est également une espèce anthropophile qui est plutôt attirée par les jardins, pâturages entourés de haies pour chasser. Dans ce contexte urbain marqué, le stade situé à proximité de l'aire d'étude est probablement prospecté par cette espèce ainsi que le bois étudié pour la chasse. Le groupe des Noctules, dont la Noctule de Leisler, espèce migratrice, a été enregistré en transit et certainement au-dessus du site à haute altitude. Notons que la Noctule de Leisler est une espèce arboricole, elle colonise généralement des arbres à cavités dans les massifs forestiers mais aussi dans les villes, notamment dans des platanes. Cependant, au regard du boisement étudié, il y a peu de chances pour que la Noctule de Leisler soit installée sur le site d'étude.

Enfin, deux espèces ont étonnamment été enregistrées sur le site : la Barbastelle d'Europe au nord-ouest du site (point 2) et le Grand rhinolophe au niveau d'une trouée (point 3). La première est aussi une espèce arboricole, que l'on rencontre principalement en milieu forestier. Elle peut néanmoins circuler dans des zones ouvertes et éclairées. Comme pour la Noctule de Leisler, il est peu probable que la Barbastelle occupe des gîtes dans le bois. Le Grand rhinolophe quant à lui est une espèce lucifuge et particulièrement lié aux continuités écologiques pour ses déplacements mais aussi pour

la chasse. Il évolue principalement dans des zones bocagères. La présence de ses deux espèces est certainement due à la proximité du réseau hydrographique du Midou et du Ludon et de ses habitats associés.

C'est au niveau de la zone dominée par les feuillus (point 2) que l'activité des chauves-souris était la plus élevée. La zone plus ouverte au niveau du club canin (point 4) et le secteur dominé par les résineux (point 5) semblent être moins attractifs pour les chauves-souris.

- ➔ L'activité est dominée par des espèces anthropophiles et surtout la Pipistrelle commune
- ➔ Deux espèces ont été contactées de façon anecdotique : la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe.
- ➔ Deux espèces arboricoles ont été enregistrées sur le site : la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler.
- ➔ La zone qui semble être la plus attractive pour les chauves-souris se trouve au nord-ouest du site dans le secteur dominé par les feuillus.

- *Résultats des écoutes ultrasonores passives*

La nuit d'écoute au SM2 permet d'identifier un minimum de 6 espèces de chiroptères sur les 25 présentes en Aquitaine. Deux espèces supplémentaires s'ajoutent au cortège décrit lors des écoutes actives : le Murin de Natterer, espèce plutôt forestière et l'Oreillard gris ou roux (il n'a pas été possible de discerner l'espèce).

Rappelons néanmoins qu'une seule campagne permet de donner un aperçu de l'utilisation du site par les chauves-souris et d'évaluer le cortège en place, l'exhaustivité n'est pas atteinte.

**Tableau 11: Bilan des contacts enregistrés lors de la nuit d'écoute au SM2 et activité horaire des espèces associée**

Nom français	Nombre de contacts	Activité horaire (contacts/h)
Pipistrelle commune	1815	165
Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius	285	25,91
Sérotine commune	40	2,29
Noctule de Leisler	13	0,37
Murin de Natterer	9	1,37
Oreillard indéterminé	24	2,73
Chiroptère indéterminé	86	7,82

Même constat que les écoutes actives, la Pipistrelle commune est l'espèce qui totalise le plus de contacts. Son activité horaire est particulièrement élevée (165 contacts/h). Très flexible, elle peut aussi bien chasser en pleine agglomération sous les lampadaires, dans des zones plus ouvertes ou dans des boisements. La Pipistrelle de Kuhl est également relativement active sur le site. Les trois espèces anthropophiles enregistrées au niveau du point d'écoute (Pipistrelles + Sérotine commune) représentent 94% des contacts.

Parmi les espèces faiblement représentées, le Murin de Natterer, espèce plutôt forestière, a été contactée au niveau de la liaison entre le site et la bande boisée plus au nord. Il en est de même

pour les Oreillards. La présence de ces espèces sur le site est probablement conditionnée par la proximité des réseaux hydrographiques du Midon et du Ludon. Ces derniers représentent en effet des corridors écologiques essentiels pour les espèces dans un contexte urbain marqué et concentre l'activité des chauves-souris par la présence de multiples terrains de chasse et gîtes potentiels. Le site d'étude est probablement qu'une zone de transit pour les espèces liées aux continuités écologiques telles que les Murins, Rhinolophes, Oreillards.

### **Bilan de l'inventaire des chiroptères**

Les inventaires ont permis d'identifier un minimum de 8 espèces de chiroptères sur le site d'étude. Parmi les espèces rencontrées sur le site, deux font l'objet de préoccupation élevée au sein du Plan Régional d'Action Aquitaine : La Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe. La première est en effet relativement abondante en Aquitaine, région dont les possibilités forestières offrent de très belles possibilités d'implantation à l'espèce. Ensuite, la région totalise 15% des effectifs nationaux de Grand rhinolophe, à ce titre, elle peut jouer un rôle majeur dans la conservation de l'espèce.

Bien que les espèces anthropophiles Pipistrelle commune, de Kuhl et la Sérotine commune ne présentent pas d'enjeux particuliers dans la région, elles font l'objet de préoccupation moyenne au sein du Plan Régional d'Action en raison de la chute des populations décelée par Vigie Chiro.

La Noctule de Leisler, bien que son statut de conservation soit quasi-menacé, ne revêt pas d'une préoccupation particulière en Aquitaine pour l'instant. Cependant, le rôle de la région dans la conservation de l'espèce peut devenir important en raison de ses potentialités forestières. Notons que le développement des parcs éoliens peut à moyen terme être un problème pour la Noctule de Leisler.



Tableau 12 : Statuts des espèces contactées sur le site

Nom français	Nom latin	Directive Habitats	Liste rouge de France (UICN)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF	Préoccupation PRA Aquitaine	Enjeu écologique spécifique (régional)	Enjeu pondéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	LC	Article 2	non	Moyenne	Moyen	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	LC	Article 2	non	Moyenne	Moyen	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)
Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius	-	Annexe IV	-	Article 2	-	-	-	-
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	LC	Article 2	oui	Moyenne	Moyen	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe IV	NT	Article 2	oui	Faible	Moyen	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)
Sérotine commune ou Noctule	-	Annexe IV	-	Article 2	-	-	-	-
Noctule indéterminée	<i>Nyctalus sp.</i>	Annexe IV	-	Article 2	-	-	-	-
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Annexe IV	LC	Article 2	oui	Faible	Faible	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	<b>Annexe II et IV</b>	LC	Article 2	oui	<b>Majeure</b>	<b>Assez fort</b>	<b>Moyen</b> Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016) Habitat d'enjeu moyen compte tenue de la sensibilité de l'espèce au niveau régional, bien que l'espèce n'ait été vue qu'en transit sur le site (1 seul contact)
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<b>Annexe II et IV</b>	NT	Article 2	oui	<b>Forte</b>	<b>Assez fort</b>	<b>Moyen</b> Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016) Habitat d'enjeu moyen compte tenue de la sensibilité de l'espèce au niveau régional, bien que l'espèce n'ait été vue qu'en transit sur le site (1 seul contact)
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	Annexe IV	LC	Article 2	oui	Faible	Faible	Faible Pas de reproduction sur site (absence de gîte en 2016)

- ➔ Au regard de cette analyse, il semblerait que l'aire d'étude soit utilisée pour la chasse des espèces anthropophiles et principalement comme corridor de transit pour les espèces liées aux éléments paysagers. La présence de ces dernières est due à la proximité du réseau hydrographique du Midon et du Ludon ainsi que ses milieux associés.
- ➔ Au sein du boisement, la zone nord semble être plus attractive pour les chauves-souris qui viennent y chasser et circuler.
- ➔ Aucun arbre gîte n'a été recensé comme pouvant accueillir des chauves-souris.
- ➔ Le projet ne remettra pas en cause la survie des espèces présentes sur le site au regard des potentialités du territoire (réseau hydrographiques et mosaïque d'habitats proches) mais la destruction du boisement provoquera néanmoins une perturbation ponctuelle notamment pour les espèces liées aux structures paysagères au moment de leurs déplacements. Il sera conseillé de vérifier les arbres avant leur abattage.

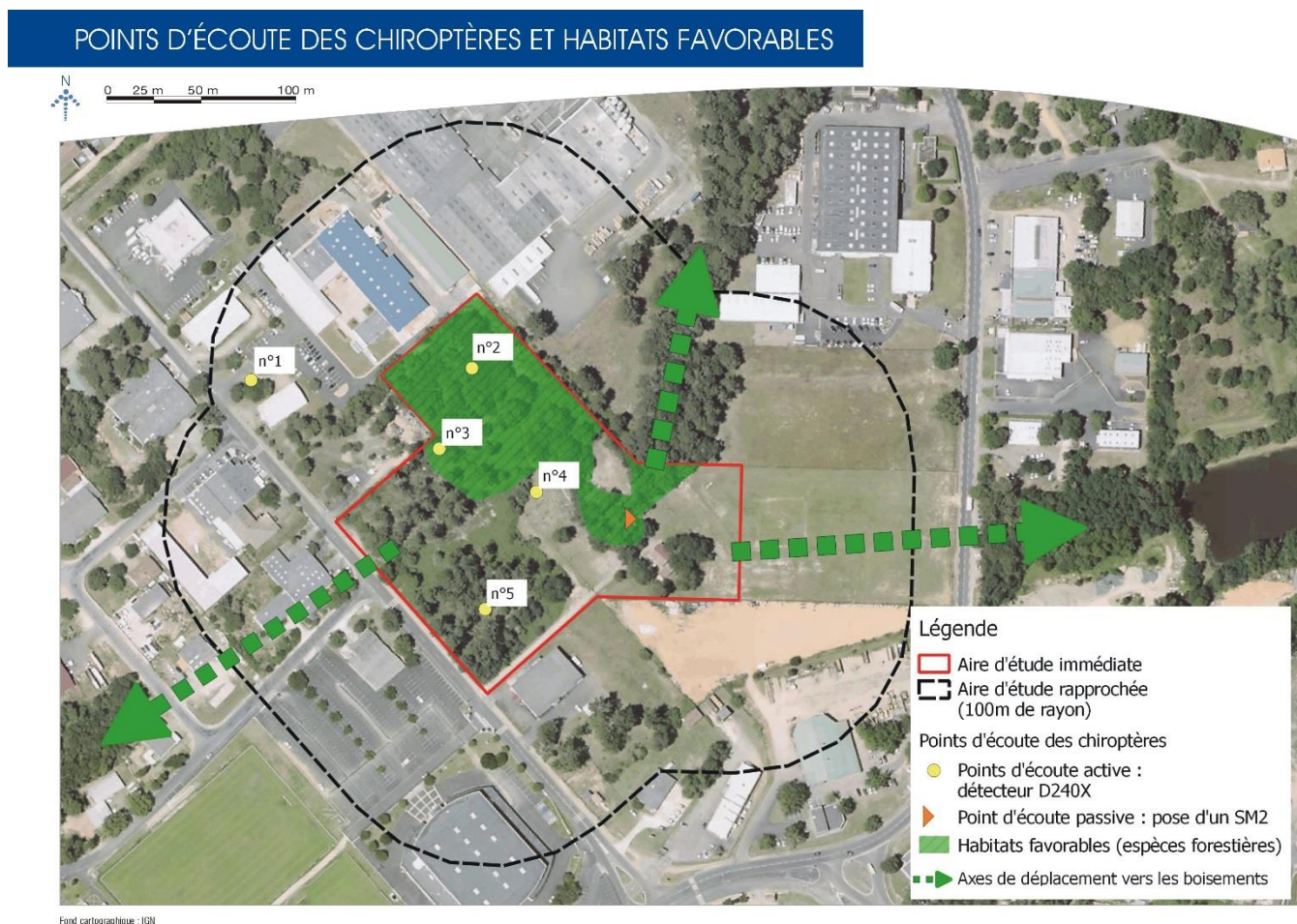


Figure 11 : Localisation des points d'écoute et caractérisation des habitats des chiroptères

### 2.3.4.1.3 Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été mise en évidence dans l'aire d'étude, du fait qu'une zone en eau n'a été observée. De ce fait aucun site de reproduction n'est présent sur le site.

Le milieu forestier peut toutefois servir de zone d'hivernage pour certaines espèces protégées (Salamandre tachetée, Triton palmé), qui lors de l'hiver, cherchent refuge sous les feuilles mortes ou les tas de bois.

Néanmoins, la présence de milieux boisés aux alentours, ainsi que les plans d'eau situés à 500 mètres à l'est constitue des zones de refuges favorables au développement des amphibiens.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux écologiques de ce taxon sont donc faibles.**

### 2.3.4.1.4 Les reptiles

Concernant les reptiles, seul le Lézard des murailles a pu être observé de visu. Il s'agit d'une espèce protégée mais très commune et présentant un enjeu faible.

Tableau 13 : Espèce de reptiles présents sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Directive Habitats	Liste rouge de France (UICN)	Protection Nationale	Liste rouge Aquitaine	Enjeux écologique
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Annexe IV	LC	Article 2	LC	Faible

Le milieu forestier peut toutefois convenir à d'autres espèces qui peuvent venir chasser sur le site ou venir s'y reposer durant les phases de thermorégulation (exposition au soleil). Par exemple, la Couleuvre verte et jaune ou le Lézard vert occidental, qui sont des espèces protégées mais communes.

**Les enjeux écologiques liés aux reptiles sont faibles.**

### 2.3.4.1.5 Les invertébrés

Au niveau de l'aire d'étude, six espèces de Lépidoptères ont pu être identifiées. Le site étant principalement composé de boisement et de « zone rase » entretenue, il possède peu de surface favorable à leur développement. De plus, il s'agit d'espèces très communes.

Tableau 14 : Espèces de lépidoptères présentes sur l'aire d'étude

Nom latin	Nom français	Habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale	Enjeux écologique
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible
<i>Colias crocea</i>	Souci	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible

Nom latin	Nom français	Habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale	Enjeux écologique
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Sentier/prairie le long du courant	LC	-	Faible

Concernant les odonates, aucune espèce n'a pu être observée sur le site d'étude. En effet, aucune zone humide n'a été observée, le site d'étude est peu favorable à leur développement.

Vis-à-vis des orthoptères, neuf espèces ont été observées sur l'aire d'étude. Celles-ci sont communes et caractérisent un enjeu faible (Sardet E., 2016).

Tableau 15 : Espèces d'orthoptères présentes sur l'aire d'étude

Nom latin	Nom français	Habitat	Protection nationale	Degré de rareté régional	Priorité régionale	Enjeux écologique
<i>Calliptamus barbarus barbarus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène de Barbarie	Sentier/ espace canin	-	C	-	Faible
<i>Euchorthippus declivus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet des bromes	Sentier/ espace canin	-	C	4	Faible
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins	Sentier/fougères	-	C	4	Faible
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	Sentier/ fougères	-	C	4	Faible
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	Sentier/fougères	-	C	4	Faible
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	Fougères	-	C	4	Faible
<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Grillon champêtre	Sentier/ espace canin	-	C	4	Faible
<i>Leptophyes punctissima</i> (Linnaeus, 1758)	Leptophye ponctuée	Sentier/espace canin	-	C	-	Faible
<i>Oedipoda caeruleascens</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise	Sentier	-	C	4	Faible

Légende : priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes. Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction. Priorité 3 : espèces menacées, à surveiller. Priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances (Sardet)

Il convient de noter que des arbres morts et des chênes avec des indices de présence du Grand capricorne ont ainsi pu être observés. De plus des restes de Lucane cerf-volant ont été identifiés au sein du site.

Le Grand capricorne est protégé et considéré comme « quasi-menacée » à l'échelle nationale, elle présente un enjeu assez fort. Quant au Lucane cerf-volant, il s'agit d'une espèce non protégée mais considérée comme patrimoniale de par son statut en Directive Habitats.

Tableau 16 : Espèces de coléoptères sur l'aire d'étude

Nom latin	Nom français	Habitat	Directive habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale	Enjeux écologiques
<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Capricorne	Chênaie	Annexe II et IV	NT	Article 2	Assez fort
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	Chênaie	Annexe II	-	-	Moyen



Arbres morts et chênes avec traces de Grand-capricorne (en haut à gauche et à droite) et reste de Lucane cerf-volant (en bas à gauche) © THEMA Environnement, le 14/04/2016

Le Grand capricorne présente un enjeu Assez fort et le Lucane cerf-volant un enjeu moyen, les autres espèces d'invertébrées étant communes elles représentent un enjeu faible.

Compte tenu que des travaux de défrichements sont prévus, il est important de souligner que seuls certains arbres présentent un enjeu vis-à-vis de ces espèces et non pas toute la surface. En effet, les insectes saproxyliques sont plutôt inféodés aux vieux chênes et peuvent se retrouver sur les arbres morts. Ces arbres sont identifiés sur la carte ci-après.

## OBSERVATION DE L'ENTOMOFAUNE



Figure 12 : Observation de l'entomofaune remarquable

### 2.3.4.1.6 Avifaune remarquable

25 espèces d'oiseaux ont pu être contactées durant les prospections, parmi elles 18 espèces sont protégées.

Tableau 17 : Espèces d'oiseaux contactées sur le site d'étude

Nom latin	Nom français	Directive oiseaux	Liste rouge nationale	Protection nationale	Degré de rareté régionale	Statut de reproduction	Enjeux écologiques
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	-	LC	Article 3	PCL	NPo	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	LC	Article 3	TC	En vol	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Annexe II	LC	-	TC	NPo	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Annexe II	LC	-	TC	NPo	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Annexe II	LC	-	TC	NPr	Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	-	LC	Article 3	C	En vol	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible

Nom latin	Nom français	Directive oiseaux	Liste rouge nationale	Protection nationale	Degré de rareté régionale	Statut de reproduction	Enjeux écologique
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Annexe II	LC	-	TC	NPr	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	LC	Article 3	C	NPr	Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Annexe II	LC	-	TC	NPo	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Annexe II	LC	-	TC	NPr	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	-	LC	Article 3	C	NPr	Faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	-	LC	Article 3	C	NPr	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	LC	Article 3	TC	N	Faible
<i>Sitta europea</i>	Sittelle torchepot	-	LC	Article 3	TC	N	Faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Annexe II	LC	-	TC	En vol	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	LC	Article 3	TC	NPo	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	LC	Article 3	TC	NPr	Faible

Les enjeux écologiques liés à l'avifaune sont faibles puisqu'il s'agit d'espèces communes.

Il convient toutefois de noter que certaines ont été observées en tant que nicheuse certaines sur le site d'étude, à savoir la Sittelle torchepot et le Rougequeue noir. Par ailleurs, 15 autres espèces protégées sont aussi susceptibles de nicher sur le site.

### 2.3.4.2 Enjeux écologiques

Au final 4 espèces présentent un enjeu écologique moyen à assez fort.

Tableau 18 : Enjeux écologiques liés à la faune

Nom latin	Nom vernaculaire	Europe	France		AQUITAINE			Niveau d'enjeu
		Directive Habitats/ Oiseaux	PN	LRN	LRR	Degré de rareté en Aquitaine	DZ	
<i>Cerambyx carbo</i>	Grand capricorne	Annexe II et IV	X	NT	-	Plutôt rare	X	Assez fort
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe II	-	-	-	Assez rare	X	Moyen
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Annexe II et IV	X	LC	-	Assez rare	X	Moyen
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Annexe II et IV	X	NT	-	Assez rare	X	Moyen

Au final, la partie boisée présente des enjeux moyens à assez fort, vis-à-vis des chiroptères et des coléoptères saproxyliques. En effet, le boisement joue un rôle fonctionnel non négligeable pour ces espèces, puisqu'il sert de zone de chasse et de transit avec le boisement au nord pour les chiroptères et comprend des arbres à gîte pour les coléoptères.

### 2.3.4.3 Conclusion sur les composantes faunistiques du secteur d'étude

Au vu de ce qui a été inventorié l'intérêt faunistique de l'aire d'étude repose sur :

- la présence du Grand capricorne, et dans une moindre mesure, celle du Lucane cerf-volant, de par les 3 chênes qui ont été observés avec des trous d'émergences;
- la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe qui peuvent fréquenter la chênaie au nord et à l'ouest du site. L'enjeu lié aux chiroptères est à relativiser puisque ces deux espèces ont été contactées de manière anecdotique (un seul individu). De plus aucun arbre à gîte n'est à signaler, mais certains peuvent présenter des décollements d'écorce suffisant pour permettre aux individus de s'y loger.
- Le cortège avifaune lié au milieu forestier est aussi concerné par le projet, et bien que les espèces soient communes et représentent un enjeu faible, 16 espèces nichent de façon avérée ou probable sur le site, et devront être prises en considération lors de l'avancement du projet.

En conclusion, les enjeux écologiques les plus importants reposent sur les arbres favorables au développement des insectes saproxyliques.



## LOCALISATION DES ENJEUX FAUNE

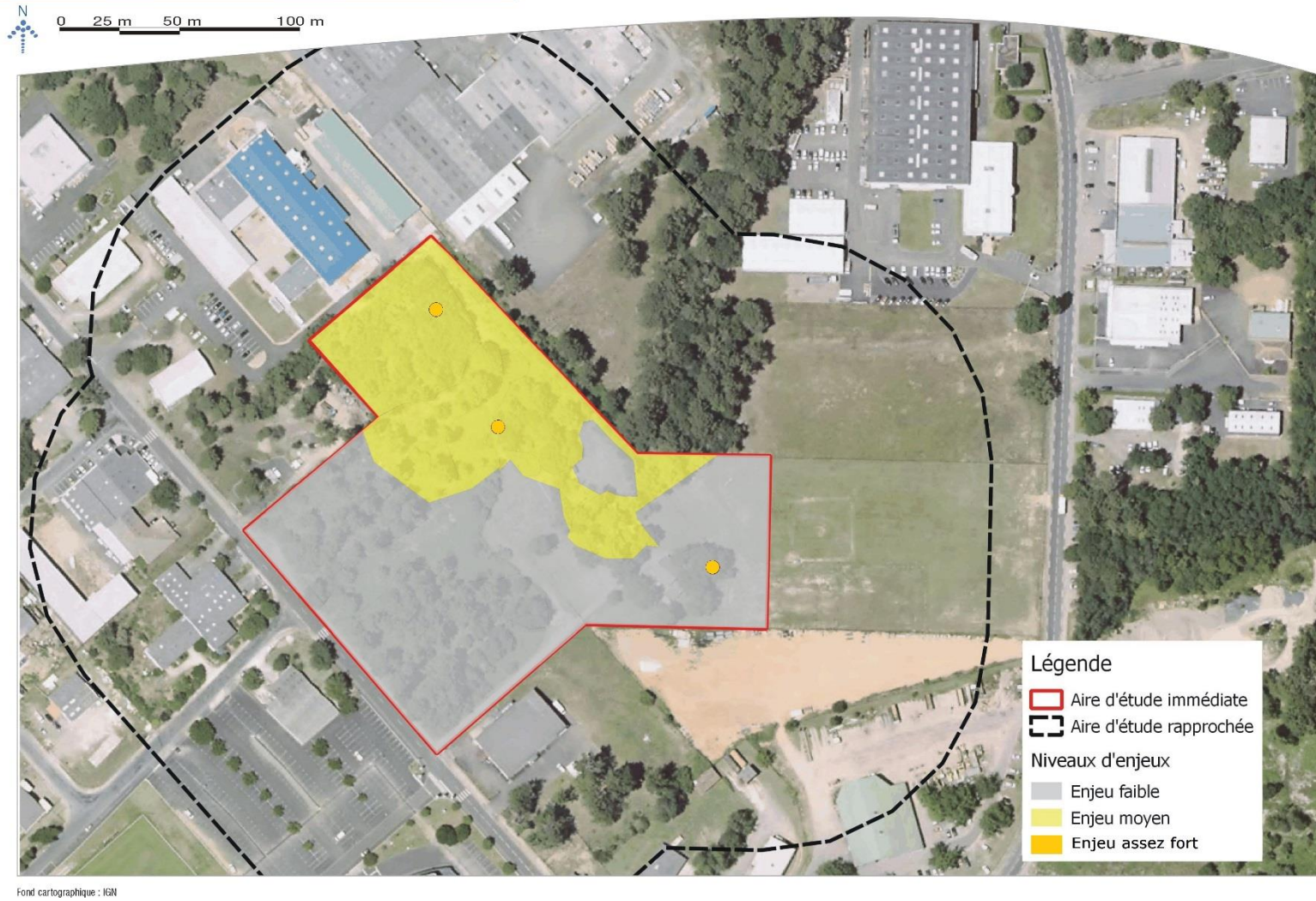


Figure 13 : Localisation des enjeux faunistiques

### 2.3.5 Zones humides

Le tableau suivant présente les habitats naturels et/ou anthropiques distingués au sein de la zone d'étude et précise, lorsque cela est possible, leur degré d'appartenance aux zones humides ou non au sens de l'arrêté de 2008 :

	Intitulé de l'Habitat	Code Corine Biotope	Nom Corine Biotope	Alliance phytosociologique	Arrêté 2008
FV01	Pelouse annuelle acidiphile dégradée	35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	<i>Thero-Airion</i>	NON
FV02	Ourllet à Fougère aigle	31.86	Landes à fougères	<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i>	p.
FV03	Fourrés (ourlets) acidiphiles	31.8	Fourrés	-	p.
FV04	Chênaie acidophiles thermoclines	41.55	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	<i>Quercion robori-pyrenaicae</i>	NON
FV05	Pinède	42.813	Plantations de Pins maritimes des Landes	-	NON
FV06	Pelouses et végétation rudérale des parcs et bords de route	85.2	Petits parcs et squares citadins	-	NON

Tableau 19 : Habitats potentiellement humides selon l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 relatif à la délimitation des zones humides

Six espèces caractéristiques de zones humides<sup>3</sup> ont été identifiées lors des prospections : la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), le Jonc épars (*Juncus effusus*), le Souchet long (*Cyperus longus*); la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), la Bartsie visqueuse (*Parentucellia viscosa*). Toutefois, aucune de ces espèces n'a été observée dans les deux habitats potentiellement humides selon l'arrêté (voir tableau précédent).

En outre, seule la Bartsie visqueuse est réellement présente dans le site, au niveau des pelouses de parcs à l'est (FV06). L'observation de cette seule espèce ne signifie pas la présence de zone humide, bien qu'elle soit caractéristique de tonsures hygrophiles, elle se rencontre également dans des milieux sableux plus secs. Les autres espèces caractéristiques de zones humides ont été observées uniquement sur les limites du site :

- au niveau d'une ancienne fosse artificielle (au nord) de plus de 1,5 mètre de profondeur ;
- dans le fossé routier au sud.

<sup>3</sup> Les espèces caractéristiques de zones humides sont définies conformément aux arrêtés du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement



Fosse artificielle en limite nord du site d'étude où se développe quelques pieds de Molinie bleue et Jonc épars



Bartsie visqueuse à l'est du site d'étude (*Parentucellia viscosa*)

Aucun habitat caractéristique des zones humides au sens de la réglementation en vigueur n'a été identifié au niveau de la zone d'étude. Cependant, deux sont considéré comme potentiellement humides.

Au regard du faible nombre d'espèces caractéristiques de zones humide et de leur localisation excentrée (Figure 14 page suivante), aucune zone humide n'est attendue sur le site d'étude.

## LOCALISATION DES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES HUMIDES

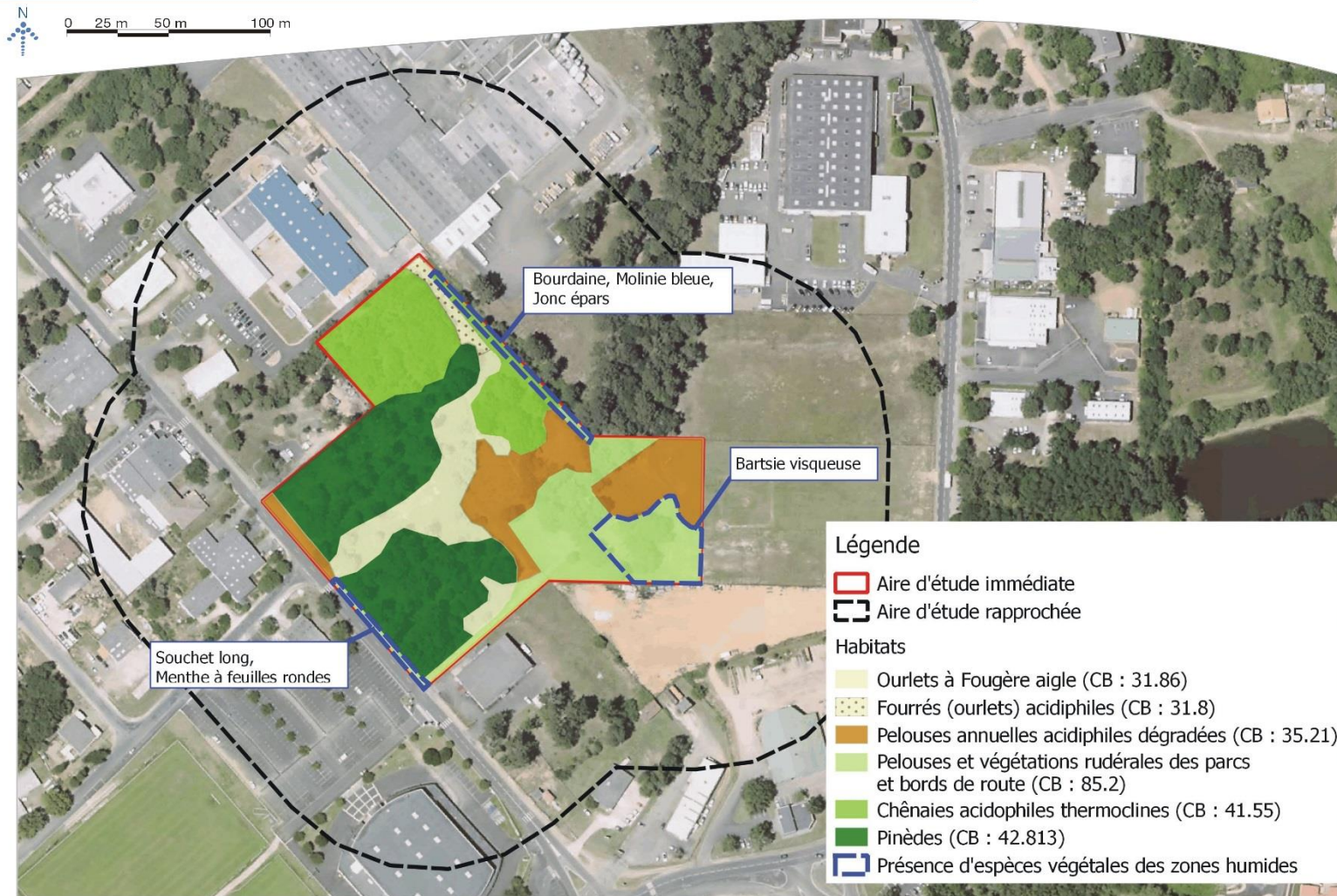


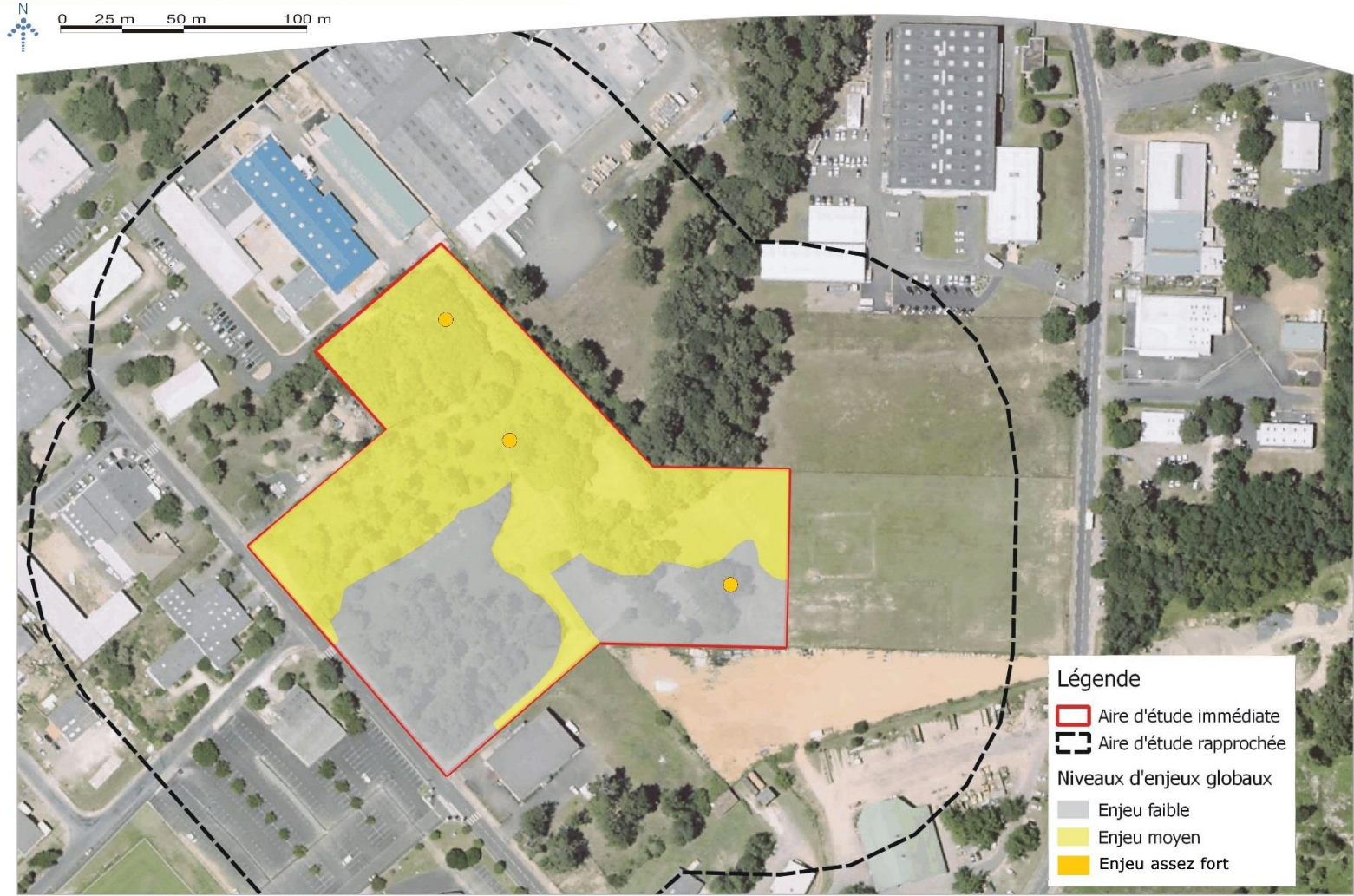
Figure 14 : Localisation des espèces végétales caractéristiques de zones humides

## **2.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES**

A l'issue de l'état initial réalisé en 2016 sur le site l'aire d'étude rapprochée dont les résultats sont décrits aux paragraphes précédents, les enjeux faunistiques et floristiques peuvent être établis.

Ceux-ci sont présentés dans la carte en page suivante.

# LOCALISATION DES ENJEUX GLOBAUX



Fond cartographique : IGN



Figure 15 : Carte des enjeux globaux

## SENSIBILITES ECOLOGIQUES

### ■ Les habitats

Les habitats du site d'implantation de la déchèterie de Mont-de-Marsan sont relativement banals. On notera la présence de pelouses à annuelles acidiphiles (FV01), un habitat patrimonial mais dégradé sur le site comme en témoigne la composition floristique (cortège présentant enrichi en espèce rudérales). Hormis cet habitat qui présente un enjeu MOYEN, l'enjeu écologique concernant les habitats est FAIBLE sur le reste du site.

### ■ La flore :

Les enjeux floristiques identifiés sur le site d'implantation du projet de déchèterie de Mont-de-Marsan sont limités. Seules 8 espèces assez communes ont été observées et confèrent localement un enjeu MOYEN. L'enjeu est FAIBLE sur le reste du site.

Notons toutefois la présence d'une espèce végétale protégée en Aquitaine, le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) dans la partie Est du site, au niveau de l'espace canin.

Enfin, 5 espèces invasives ont été constatées. Celles-ci devront être prises en considération en cas de réalisation de travaux sur les stations (mesures adaptées).

### ■ La faune :

Les expertises permettant faunistiques ont permis de d'observer 3 groupes particulièrement sensibles sur le site du projet.

17 espèces d'oiseaux représentent un enjeu FAIBLE sur l'aire d'étude, puisqu'il s'agit d'espèces communes. Celles-ci sont potentiellement nicheuses sur le site. De ce fait, le projet risque de créer la destruction d'individu lors des opérations de défrichage ou du moins un dérangement. Néanmoins, les espèces bénéficient d'habitats similaires à proximité ou au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Concernant les chiroptères, bien que deux espèces à enjeu MOYEN aient été contactées lors des écoutes nocturnes, la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe, seul un spécimen de chaque espèce était présent. De ce fait, il s'agissait d'individu en transit, utilisant le site pour chasser ou comme corridor. De plus aucun arbre pouvant servir de gîte n'a été relevé lors des inventaires, même s'il est probable que certains présentent des décollements d'écorces, permettant aux individus de s'abriter dessous. Compte tenu du fait qu'un seul individu ait été contacté pour les deux espèces à enjeu moyen, que le boisement utilisé par ces espèces est enclavé dans une zone urbanisée, qu'aucun gîte n'est observé pour ces espèces, la sensibilité écologique vis-à-vis du groupe des chiroptères est FAIBLE.

Le seul enjeu assez fort est caractérisé par la présence d'arbre à coléoptères saproxylique, où des traces de Grand capricorne ainsi que des indices de Lucane cerf-volant ont été observés. Les opérations d'abattage auront pour impact de détruire des arbres gîte et potentiellement des individus. Ces espèces sont donc particulièrement sensibles à la nature du projet et représentent un enjeu ASSEZ FORT, cependant cela ne représente que 3 arbres à l'échelle du site.

En ce qui concerne les autres groupes étudiés (odonates, lépidoptères, orthoptères, herpétofaune et mammifères terrestres) aucun enjeu particulier n'est à souligner, de ce fait le niveau de sensibilité à leur égard est FAIBLE.

## **3 PROJET**

### **3.1 DESCRIPTION GENERALE**

Le SICTOM du Marsan est un syndicat mixte qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des 69 communes de son territoire. Le SICTOM du Marsan assure également le traitement des déchets des 12 communes issues de l'ancienne Communauté des Communes du Pays de Roquefort.

Dans le cadre de sa compétence collecte, le SICTOM du Marsan dispose en 2015 d'un réseau de 8 déchèteries, réparties sur l'ensemble de son territoire.

Lors du Conseil Syndical du 08 juin 2015, les élus ont validé le principe de la création sur la commune de Mont-de Marsan d'une nouvelle déchèterie sans quais, vaste, confortable et accueillante pour les usagers, optimisée et rationalisée pour l'exploitation.

Ce projet fait suite à la fermeture programmée de deux déchèteries situées sur la commune de Mont-de-Marsan : les déchèteries du Battan et de l'Oranger.

La nouvelle déchèterie aura pour vocation d'accueillir les usagers de l'agglomération de Mont-de-Marsan et en particulier des anciens usagers des déchèteries fermées (Battan et Oranger) pour la collecte des déchets occasionnels des ménages, dangereux et non dangereux.

La capacité d'accueil prévue est de 10 000 tonnes par an pour les déchets non dangereux et de 100 tonnes par an pour les déchets dangereux.

La nouvelle déchèterie aura également pour objectifs de développer le réemploi, avec la création d'un espace « ressourcerie », le recyclage et la valorisation et permettant une réelle évolutivité sur les nouvelles fractions à séparer.

Le site, localisé au sein de la zone industrielle du Conte à Mont-de-Marsan, est actuellement non exploité. Il s'agit d'une parcelle boisée résiduelle au sein de la zone industrielle.

### **3.2 JUSTIFICATION DU PROJET ET DE SA LOCALISATION**

Au titre de sa compétence « collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés », dans le cadre de l'amélioration permanente des services apportés à ses usagers, le SICTOM du Marsan souhaite continuer à rénover son réseau de déchèteries sur le territoire pour aboutir à un maillage pertinent et adapté aux exigences actuelles, dans le cadre des normes techniques et environnementales en vigueur.

Un audit, réalisé en 2010, préconise la réduction du nombre de déchèteries, aujourd'hui au nombre de 4 sur l'Agglomération du Marsan, au profit d'installations offrant une plus grande capacité en termes d'accueil et d'exploitation.

De plus, les dispositions du décret n°2012-384 du 20 mars 2012, en modifiant le régime juridique des déchèteries, ont défini de nouvelles prescriptions techniques.

C'est pourquoi le SICTOM du Marsan, après avoir rénové ses installations de Villeneuve de Marsan (2014) et Grenade sur l'Adour (août 2015), a décidé de remplacer les déchèteries du Battan et de l'Oranger par une installation plus importante et innovante, qui favorise l'accueil des usagers.

L'extension de ces deux sites étant rendue impossible par les dimensions des terrains et leurs situations, le SICTOM du Marsan a procédé à l'acquisition d'une parcelle sur le territoire de la Ville de Mont de Marsan, au sein de la zone industrielle du Conte.

Le SICTOM du Marsan a donc décidé de créer cette nouvelle déchèterie, et d'en fermer deux, aujourd'hui non adaptées à l'accueil des usagers, aux flux des matériaux et aux règles de sécurité. L'installation ainsi visée, correctement dimensionnée et moderne, répond aux attentes actuelles et



futures des usagers et du Syndicat, tout en anticipant l'évolution de la réglementation et des nouvelles filières. Lors du Conseil Syndical du 08 juin 2015, les élus ont validé le principe de cette création sous la forme d'une déchèterie réalisée dans le cadre d'un concept innovant, sans quai, vaste, confortable et accueillante pour les usagers, optimisée et rationalisée pour l'exploitation.

La parcelle concernée par le projet appartient à la section cadastrale CB de la commune de Mont-de-Marsan : parcelle n°301 section CB, dont la superficie totale est de 27 276 m<sup>2</sup>.

Une partie de la parcelle est réservée à la réalisation du projet. L'autre partie constituera une réserve foncière destinée à une extension éventuelle.

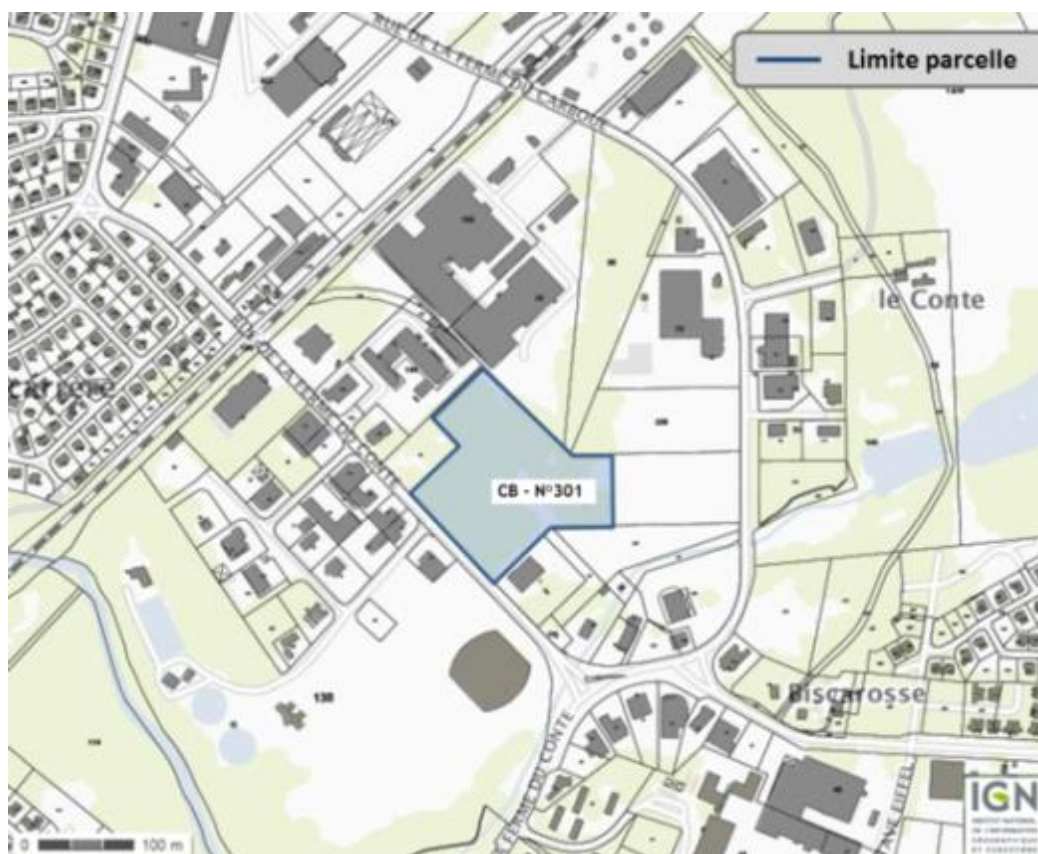


Figure 16 : Extrait du plan cadastral (source : Geoportail)

La parcelle n°301 de la section CB, concernée par le projet, est classée en zone AU1. La zone AU1 est une zone à vocation mixte entre habitations collectives et individuelles, commerce, artisanat, industrie, artisanat de proximité, construction et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif pouvant être urbanisée à court et moyen termes.

La compatibilité du projet avec les prescriptions du Plan Local de l'Urbanisme de Mont-de-Marsan adopté le 07 février 2012 est étudiée en détail dans la pièce 3 : Etude d'impact : « *Au regard des éléments de description du projet présentés en partie II – Présentation du projet du DDAE, nous pouvons conclure que le projet est compatible avec le PLU en vigueur.* »

Un certificat d'urbanisme a été édité par la ville de Mont-de-Marsan autorisant l'activité sur la parcelle. Ce certificat est joint en ANNEXE 2 : Certificat d'urbanisme opérationnel, page 104.

La parcelle d'implantation du projet (N°301) n'est concernée par aucune servitude.

### **3.3 ORIGINE DES DECHETS ET CAPACITES DES ACTIVITES PROJETEES SUR LE SITE**

#### **3.3.1 Origine et nature des déchets**

Les déchets réceptionnés sur la future déchèterie proviendront des habitants des communes adhérentes au SICTOM du Marsan, soit environ 80 000 habitants. Cependant, le périmètre de chalandise de cette installation correspond au territoire desservi par les 2 anciennes déchèteries du Battan et de l'Oranger (environ 30 000 habitants).

Les professionnels seront accueillis uniquement pour y déposer des cartons d'emballages.

La déchèterie disposera d'une capacité d'accueil d'environ 6900 tonnes par an de déchets non dangereux et 225 tonnes par an de déchets dangereux.

Les typologies de déchets et capacités prévisionnelles par catégories de déchets sont les suivantes :

1/ Déchets volumineux :

- Déchets encombrants ultimes (tout-venant) ;
- Ferrailles ;
- Bois (hors ameublement : DEA) ;
- Déchets végétaux ;
- Gravats inertes ;
- Cartons ;
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ;
- Déchets d'Eléments d'Ameublement et de literie (DAE) ;

2/ Déchets à « petits volumes » :

- Radiographies ;
- Capsules en aluminium ;
- Cartouches d'encre ;
- Déchets dangereux (filière REP DDS : déchets diffus spécifiques).

3/ Points d'apport volontaire : La déchèterie comportera également des bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective :

- Du verre ;
- Des Journaux-Revues-Magazines ;
- Des Textiles usagés (vêtements, chaussures, etc.).
- Des huiles

Les déchets seront :

- soit réceptionnés dans un bâtiment pour les petits objets récupérables et réutilisables (local « ressourcerie ») ;

- soit réceptionnés dans des bennes compactrices sous auvent ;
- soit dans des casiers ouverts ;
- soit dans les bornes d'apport volontaire.

### 3.3.2 Flux prévisionnel

Les flux prévisionnels attendus sur la future déchèterie et sur lesquels le dimensionnement des installations a été réalisé, sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Flux prévisionnels de déchets par catégories

Déchets collectés	Tonnages prévisionnels	Moyen de collecte	Capacité d'accueil (surface / volume)
Bois	508t/an	2 casiers	surface 2 x 40m <sup>2</sup>
Cartons	175 t/an	2 compacteurs	volume 2 x 30m <sup>3</sup>
Déchets verts	2 781 t/an	casier	surface 300m <sup>2</sup>
Ferraille	169 t/an	2 compacteurs	volume 2 x 30m <sup>3</sup>
Gravats	1 803 t/an	2 casiers	surface 2 x 40m <sup>2</sup>
Encombrants / Tout-venant	656 t/an	2 compacteurs	volume 2 x 30m <sup>3</sup>
Verre	t/an	1 colonne AV	4 m <sup>3</sup>
Papier	t/an	1 colonne AV	4 m <sup>3</sup>
Vêtements	t/an	1 colonne AV	4 m <sup>3</sup>
Huiles moteurs usagées	t/an	1 cuve m <sup>3</sup>	
Huiles alimentaires	t/an	1 cuve 4 m <sup>3</sup>	
DDS	43 t/an	Armoire DD	
DEEE	182 t/an	Pal box	
DEA	422 t/an	Benne	
Recyclerie	122 t/an	Bâtiment	
<b>Total :</b>	<b>6 861 t/an</b>		

## 3.4 AMENAGEMENTS PROJETES

### 3.4.1 Principes d'aménagement retenus lors de la conception de la déchèterie

La conception de l'installation a pris en compte l'ensemble des objectifs du SICTOM du Marsan en termes d'innovation, d'accueil, de sécurité, de réemploi et de valorisation.

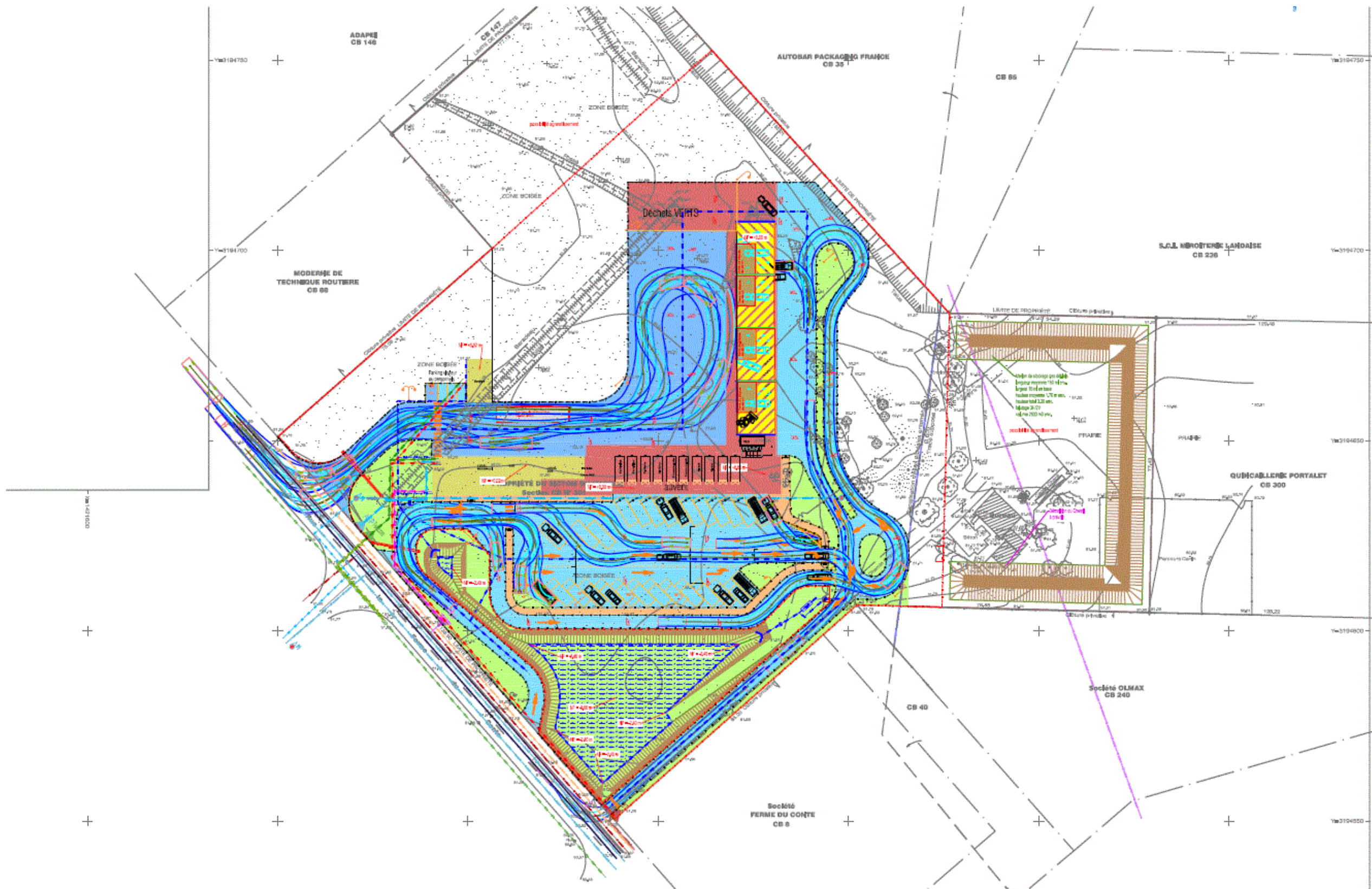
Cette déchèterie est conçue comme un « centre logistique » si l'on considère l'ensemble des objets amenés à être stockés selon une logique de collecte dite « préservante », par les différents dispositifs « REP » et la ressourcerie, en vue de leur réutilisation, de leur valorisation ou de leur traitement.

L'architecture du bâtiment a été conçue de manière à allier la réponse fonctionnelle aux exigences de l'activité, avec une qualité esthétique incitative pour ses usagers et valorisante pour le site. Pour cette raison, une attention particulière sera apportée aux matériaux utilisés et à l'aspect général du bâtiment.

Le schéma de circulation des véhicules sera organisé autour du bâtiment principal de 284 m<sup>2</sup> avec ses circulations « piétons » et la zone couverte de 252 m<sup>2</sup> qui le prolonge ainsi qu'un local DDS de 53 m<sup>2</sup>. Autour de cet espace central s'articuleront les accès « voitures » et les aires d'évolutions des poids lourds, qui seront strictement séparés.

Le plan des aménagements projetés est présenté en carte page suivante.

Figure 17 : Plan des aménagements projetés (source : avant-projet détaillé, GIRUS)



### 3.4.2 Accès et entrée du site

L'accès à l'installation se fera par la rue de la ferme du conte. Le site disposera de deux entrées distinctes : l'une sera réservée aux usagers et l'autre sera pour les poids lourds évacuant les déchets collectés vers les filières de valorisation et de traitement.

Figure 18 : Localisation des entrées et sorties du site



L'entrée et la sortie des VL seront distinctes ; ils suivront un itinéraire balisé au sein de l'installation, desservant les différentes zones de stockage.

Les entrées de l'installation sont aménagées en retrait par rapport à la rue de la ferme du conte. Pour les VL, un espace d'attente sera en outre aménagé pour permettre la constitution d'une file de véhicules, sans perturber la circulation sur la rue.

### 3.4.3 Clôture et portail

L'ensemble du site sera clos sur une hauteur 2 m et équipé de deux portails :

- un portail de 6 m au niveau de l'entrée réservée aux poids lourds,
- un portail de 6 m au niveau de l'entrée réservée aux véhicules légers.

Ces deux portails seront fermés à clé en dehors des horaires d'accueil.

### **3.4.4 Les espaces de dépose et de collecte**

Le site est organisé autour de plusieurs espaces distincts, permettant d'identifier les différents usages de l'installation :

- Accueil des usagers ;
- Espace « Ressourcerie » sous bâtiment ;
- Collecte de DEEE sous bâtiment ;
- Collecte des « petits déchets » (néons, piles etc.) sous bâtiment ;
- Espace extérieur non couvert pour la collecte des « gros déchets » (gravats, déchets verts, bois, DEA) ;
- Espace extérieur couvert pour la collecte des cartons, ferrailles, Tout-venant ;
- Zone PAV pour le verre, le textiles, les journaux et les huiles moteurs.

Ces différents espaces sont représentés en Figure 17, page 69.

### **3.4.5 Equipements annexes**

Les installations annexes sont constituées par :

- Un parking pour véhicule léger ;
- Un parking pour les visiteurs et le personnel ;
- Un garage pour les engins du Syndicat ;
- Un pont-bascule pour les flux sortants

L'éclairage de nuit en phase d'exploitation ne se fera que sur détection intrusion (couplé aux caméras de vidéoprotection) ou ponctuellement lors d'enlèvement de déchets verts entre 05h et 09h du matin (environ 1 à 2 fois par semaine en période de pointe).

## **3.5 ESPACES VERTS**

Les espaces non concernés par la circulation représenteront une surface de 17 047 m<sup>2</sup> environ.

Ces espaces formeront des cuvettes ; de fait, les eaux pluviales s'y infiltreront naturellement sans besoin d'être collectées et transportées au préalable. Ce choix d'aménagement permettra en outre d'alléger la charge subie par les ouvrages de gestion des eaux en cas de précipitations.

### 3.6 TRAVAUX

Durant les travaux, la zone de circulation des engins de chantier sera limitée à l'emprise de la déchèterie.

Tous les travaux se feront en journée, aucun éclairage de nuit n'est prévu.

#### Planning travaux

A ce stade, le planning des travaux n'est pas défini, toutefois, les objectifs sont les suivants :

- Démarrage travaux : Décembre 2018/Janvier 2018
- Durée travaux : 6 mois avec débroussaillage dès le départ sur le premier mois
- Fin travaux : fin Juin 2018

**Remarque** : Au regard des enjeux écologique et des mesures préconisées (en particulier mesure ME04 au paragraphe 4.4.1 page 81), les opérations de déboisement, défrichage, débroussaillage devront être entreprises entre décembre et février.



## 4 ANALYSE DES IMPACTS

### 4.1 DEMARCHE D'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

La démarche adoptée pour évaluer les impacts du projet consiste à analyser les incidences prévisionnelles de l'opération. Il s'agit d'apprécier la différence d'évolution entre :

- la dynamique « naturelle » des milieux naturels concernés en l'absence de réalisation du projet d'une part,
- la dynamique nouvelle créée par la mise en œuvre du projet, et ce, pour chaque milieu naturel envisagé.

Les conséquences de cette différence d'évolution sont considérées comme les impacts du projet.

L'appréciation des impacts est réalisée sur la base de descripteurs suivants :

- évaluation de la valeur patrimoniale du milieu ou de l'espèce considérés à partir de l'expertise écologique réalisée par les écologues de THEMA Environnement et des données bibliographiques disponibles,
- sensibilité du milieu ou de l'espèce aux perturbations générées par le projet,
- durée attendue de l'impact,
- type et nature d'impact (direct ou non...),
- importance de l'impact au regard de l'échelle locale ou régionale,
- irréversibilité de l'impact (impossibilité d'une adaptation quelconque ou d'une régénération...)
- quantification de l'impact (faible, moyen, fort, très fort voire majeur).

Au vu des éléments descriptifs du projet fournis par le maître d'ouvrage d'une part, des espèces et habitats concernés d'autre part, l'analyse définit les impacts à attendre sur :

- les habitats d'espèces,
- les espèces d'intérêt, rares et/ou protégées,
- le réseau écologique (= la trame verte et bleue),

... et ce, qu'il s'agisse des effets directs et indirects du projet, temporaires ou permanents au niveau local, régional, national voire européen.

Cette analyse tient compte également :

- des éventuels impacts cumulés avec d'autres projets connus,
- des mesures d'atténuation envisagées,
- des mesures de réduction des impacts proposées.

## 4.2 METHODOLOGIE DE QUANTIFICATION DES IMPACTS

Le niveau d'impact correspond au croisement de l'intensité des effets et du niveau d'enjeu écologique défini lors de l'état initial écologique.

L'intensité des effets est elle-même évaluée en fonction de la surface impactée, les effectifs concernés, la nature des effets (permanents, temporaires), etc. Quatre niveaux d'intensité sont définis : Négligeable, Faible, Moyen, Fort.

Intensité des effets	Niveaux d'enjeux écologiques (enjeu de conservation)				
	FAIBLE	MOYEN	ASSEZ FORT	FORT	MAJEUR
NEGLIGEABLE	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
FAIBLE	Faible	Faible	Faible	Moyen	Assez fort
MOYEN	Faible	Faible	Moyen	Assez fort	Fort
FORT	Faible	Moyen	Assez Fort	Fort	Très fort

Tableau 21 : Calcul théorique des niveaux d'impact

Le niveau d'impact est évalué pour chaque espèce protégée. Dans cette évaluation « théorique », le niveau d'impact n'est pas supérieur au niveau d'enjeu écologique représentant l'enjeu de conservation à échelle régionale. Toutefois, le niveau d'impact peut être modulé 'à dire d'expert'. Par exemple, le niveau d'impact peut être monté d'un cran si les effets du projet sont tels que le niveau d'enjeu de conservation pourrait être à reconsidérer. Dans ce cas, le niveau d'impact serait supérieur au niveau d'enjeu écologique de l'espèce.

## 4.3 ANALYSE DES IMPACTS BRUTS

### 4.3.1 Impacts bruts sur les habitats

Les portions d'habitats localisés sous les aménagements prévus seront détruites de manière permanente dès la phase chantier. Celles localisés aux abords seront potentiellement détruites ou dégradés compte tenu de l'aire d'évolution des engins de chantiers.

	Intitulé de l'Habitat	Niveau d'enjeu	Effet du projet	Niveau d'impact brut
FV01	Pelouse annuelle acidiphile dégradée	MOYEN	Moyen à fort - Destruction des portions d'habitats situées sous les emprises chantier - Destruction/dégradation du reste de l'habitat dans l'aire immédiate	FAIBLE à MOYEN Habitat pionnier pouvant se régénérer en micro-stations discontinues après travaux
FV02	Ourllet à Fougère aigle	FAIBLE	Fort - Destruction de la totalité de l'habitat en phase chantier	Négligeable Habitat très commun en région Aquitaine
FV03	Fouffrés (ourlets) acidiphiles	FAIBLE	Moyen à fort - Destruction d'une partie de l'habitat en phase chantier	Négligeable Habitat secondaire très commun en région Aquitaine
FV04	Chênaie acidophiles thermoclines	FAIBLE	Moyen - Destruction d'une partie l'habitat située sous les emprises chantier mais maintien de la partie nord-ouest du boisement	Négligeable Habitat commun, maintien d'une partie du boisement à l'ouest à l'écart de la zone travaux
FV05	Pinède	FAIBLE	fort - Destruction de la totalité de l'habitat en phase chantier	Négligeable Habitat plus ou moins artificiel très commun en région Aquitaine
FV06	Pelouses et végétation rudérale des parcs et bords de route	FAIBLE	Moyen - Destruction des portions d'habitats situées sous les emprises chantier - Destruction/dégradation du reste de l'habitat dans l'aire immédiate	Négligeable Habitat anthropique sans valeur écologique particulière et très commun en région Aquitaine

L'impact brut du projet sur les habitats est globalement négligeable hormis pour les pelouses annuelles acidiphiles où il est qualifié de Faible à Moyen. En effet, le maintien de l'habitat est lié aux activités humaines à l'origine des sites piétinés et zones écorchées favorables à son développement. L'habitat pourra ainsi se maintenir après la réalisation des travaux au niveau de microstations favorables à sa régénération (bordures de pistes, zones piétinées...).

### 4.3.2 Impacts bruts sur la Flore

Lors de la phase travaux, l'ensemble de la végétation sous les emprises travaux sera détruite lors des terrassements.

Sur le site, l'état initial a révélé la présence de 8 espèces assez communes présentant un enjeu écologique moyen. Ces espèces se sont toutes développées dans les milieux plus ou moins anthropiques fréquent sur le secteur du Marsan. Par ailleurs, elles sont présentes aux alentours du site d'étude et ne sont pas menacées de disparition à court, moyen ou long terme.

De ce fait, **l'impact brut du projet sur la flore est faible** pour la Laïche pâle, l'Halimium faux alysson, le Corynéphore blanchâtre, le Pâturin des bois, **et négligeable** pour les espèces pionnières qui pourront recoloniser les espaces enherbés prévus dans les espaces verts du projet : le Lotier hispide, l'Ornithope penné, le Tordyle majeur, la Canche.

**On note qu'un risque de destruction d'une station d'espèce protégée existe et concerne 35 pieds de Lotier hispide. Toutefois, les 80 pieds localisés à l'est ne seront pas impactés par les travaux.**

### 4.3.3 Impacts sur la faune

#### 4.3.3.1 *Les mammifères terrestres, les amphibiens, les reptiles*

Quatre espèces de mammifère terrestre sont présentes sur le site d'implantation de la future déchèterie. Ces espèces sont toutes communes et ne présentent pas d'enjeu particulier (enjeux faible).

Aucun amphibien n'a été observé et le site ne présente pas d'habitat de reproduction, cependant, les milieux boisés du site peuvent servir de zones d'hivernage pour certaines espèces.

Pour les reptiles, une seule espèce est présente de manière avérée, le Lézard des murailles et présente un enjeu faible.

Concernant ces groupes, le projet induira :

- La perte d'habitat d'espèce ;
- Un risque de destruction d'individus (essentiellement pour le Lézard des murailles) ;
- Un dérangement en phase travaux.

Toutefois, pour le bruit et les vibrations générées par les engins de chantier devraient générer un comportement de fuite préalable au passage des engins. L'impact principal concerne donc le dérangement qui se traduira par une diminution de la fréquentation sur le site par ces espèces. On notera toutefois que la durée des travaux est limitée à 6 mois, les engins utilisés seront tenus au respect des normes en vigueur notamment en matière de bruit, les travaux ne s'effectueront qu'en période diurne, la remise en état des espaces verts après travaux permettra la réappropriation des milieux par la faune terrestre.

Enfin, toutes les espèces de mammifères terrestres du site sont des espèces très communes qui bénéficient d'habitats de report sur la partie nord du site d'étude, puisque le boisement se prolonge sur 300 m.

**Ainsi, les impacts bruts du projet sur les mammifères terrestres, les amphibiens et les reptiles sont qualifiés de négligeables** car ils ne remettent pas en cause la dynamique et la pérennité des populations locales des espèces, d'autant plus que les espèces recensées, ou pouvant fréquenter le site d'étude, sont très communes à communes en Aquitaine et non menacées de disparition à court, moyen ou long terme.

### 4.3.3.2 Les insectes

Concernant les insectes, le projet induira :

- La perte d'habitat d'espèce ;
- Un risque de destruction d'individus ;
- Un dérangement en phase travaux.

Parmi les 17 espèces observées ou fréquentant le site, seules deux espèces patrimoniales sont à signaler : le Grand capricorne (enjeu Assez Fort), qui est protégé, et le Lucane cerf-volant (enjeu Moyen), qui n'est pas protégé. Il s'agit d'insectes saproxyliques plutôt inféodés aux vieux Chênes et aux arbres morts. Trois arbres favorables (2 vieux arbres et un arbre mort) ont été recensés. L'un d'entre eux (au centre) est situé sous les emprises des aménagements et sera détruit en phase travaux, un autre (à l'est) risque d'être détruit pendant les travaux. Le troisième (à l'ouest) est situé dans un boisement en dehors de la zone construite.

Espèce / groupe d'espèce	Effet du projet	Niveau d'impact brut
Grand capricorne	Destruction de 2 arbres favorables aux coléoptères saproxyliques sur les 3 observés dans l'aire d'étude	MOYEN
Lucane cerf-volant		FAIBLE
Lépidoptères	Destruction d'habitats et risque de destruction d'individus : espèces communes non protégées	Négligeable Recolonisation des espaces verts après travaux
Orthoptères	Destruction d'habitats et risque de destruction d'individus : espèces communes non protégées	Négligeable Recolonisation des espaces verts après travaux

Tableau 22 : Evaluation des impacts bruts sur les insectes



Au vu des espèces présentes, de leur écologie et des effets du projet sur les espèces d'insecte et leurs habitats, les impacts bruts du projet sont qualifiés de :

- Moyens pour le Grand capricorne ;
- Faibles pour le Lucane cerf-volant ;
- Négligeables pour les autres espèces qui sont communes à très communes en Aquitaine et qui ne sont pas protégées

**La seule espèce protégée concernée impactée par le projet est le Grand capricorne.** Cependant seuls trois arbres ont été identifiés avec des indices de présence, de plus l'espèce bénéficie de zone boisée à proximité immédiate du site.

En tout état de cause, les espèces d'insectes recensées ou susceptibles de fréquenter le site d'étude ne sont pas menacées à court, moyen ou long terme. En outre, la plupart des espèces pourront recoloniser les espaces verts aménagés après travaux.

#### 4.3.3.3 L'avifaune

17 espèces d'oiseaux protégés s'avèrent être nicheuses potentielles ou avérées sur le site. Le projet induira la destruction de zone de nidification, de repos et d'alimentation et un dérangement en phase travaux. Le défrichement risque également de provoquer la destruction d'individu et de perturber la reproduction de certains spécimens. Toutefois, les espèces concernées sont communes et ne présentent pas d'enjeu particulier.

Le prolongement du boisement au nord de l'aire d'étude permet aux espèces de trouver une zone de report favorable.

**Les impacts bruts du projet sont donc « faibles »** puisqu'il risque d'affecter la reproduction des espèces forestières nichant sur le site.

#### 4.3.3.4 Les chiroptères

Le projet induira la destruction d'habitat de chasse et un dérangement en phase travaux. Une diversité notable de chiroptères, dont 6 espèces à enjeu spécifique moyen à assez fort, exploite la zone arborée du site lors de leur recherche alimentaire : notamment sur la partie ouest, vers le boisement de chênes. La disparition de ces bosquets peut induire une baisse de fréquentation du secteur par les populations locales de chiroptères. Des habitats de chasse favorables sont cependant présents en surface bien plus importantes immédiatement au nord du site.

Par ailleurs, aucun arbre pouvant servir de gîte (présence de cavités ou écorces décollées) n'a été identifié au cours des inventaires. Il existe donc un très faible risque de destruction de gîtes arboricoles et d'individus en phase travaux.

Pour ce groupe, les effets dérangeants d'un éclairage nocturne sont à prendre en considération. En effet, s'il favorise l'alimentation des espèces communes (pipistrelles, ...) en attirant les insectes volants, l'éclairage peut être une source de désertion et d'évitement par les espèces lucifuges<sup>4</sup>, pour la plupart patrimoniales. En l'occurrence, aucun éclairage n'est prévu en phase chantier (travaux réalisés en journée). En outre, en phase d'exploitation, seul un éclairage temporaire aura lieu en cas d'intrusion sur le site (système couplé avec des caméras de vidéo-surveillance) ou lors d'enlèvement de déchets verts entre 05h et 09h. Les effets d'un tel éclairage seront négligeables.

L'éclairage de nuit en phase d'exploitation ne se fera que sur détection d'intrusions (système d'éclairage couplé aux caméras de vidéoprotection) ou ponctuellement en fin de nuit lors de l'enlèvement des déchets verts (environ 1 à 2 fois par semaine en période de pointe).

**Les impacts bruts du projet** n'étant pas de nature à remettre en cause la dynamique et la pérennité des populations locales de chiroptères, ils **sont qualifiés de localement « faibles »** puisqu'un territoire de chasse est tout de même détruit et qu'il concerne des espèces à enjeux faible à moyen.

---

<sup>4</sup> Le terme « lucifuge » s'applique aux espèces de chauves-souris évitant la lumière lors de leurs déplacements et chasses nocturnes.

#### 4.3.3.5 Conclusion

Le niveau d'impact brut du projet sur la faune est qualifié de :

- MOYEN pour le Grand capricorne compte tenu des 3 arbres gîtes identifiés et de la proximité immédiate du boisement
- FAIBLE pour le Lucane cerf-volant compte tenu de la proximité immédiate du boisement
- FAIBLE pour l'avifaune forestière qui peut trouver refuge dans les zones boisées à proximité
- NEGLIGEABLE pour les autres espèces recensées, qui ne bénéficient pas de gîte (chiroptères) ou qui ne présente pas d'enjeu particulier

Quoi qu'il en soit le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations des espèces considérées.

Espèces concernées	Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité de l'impact (temporaire / permanent)	Force de l'impact
Avifaune forestière	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Faible
	Dérangement			Temporaire	
	Destruction d'habitat de reproduction, de repos et de chasse			Permanent	
Grand capricorne	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Moyen
	Destruction d'habitat			Permanent	
Lucane cerf-volant	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Faible
	Destruction d'habitat			Permanent	
Autres espèces d'insectes	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Négligeable
	Destruction d'habitat			Temporaire	
Chiroptères	Destruction d'habitat de chasse	Négatif	Direct	Permanent	Faible
Mammifères terrestres	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Négligeable
	Dérangements			Permanent	
	Destruction d'habitat			Temporaire	
Reptiles	Destruction d'individus	Négatif	Direct	Temporaire	Négligeable
	Dérangement			Permanent	
	Destruction d'habitat			Temporaire	
Amphibiens	Destruction de site d'hivernage potentiel	Négatif	Direct	Temporaire	Négligeable

#### **4.3.4 Impacts sur le réseau NATURA 2000**

*Le présent paragraphe vise à répondre au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L.414-1 et suivant du code de l'environnement).*

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site FR7200806 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon, à moins de 500 de l'aire d'étude immédiate, et pour rappel le site Natura 2000 FR7200722 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » est situé à 1,2 km pour sa part.

Compte tenu :

- de l'absence de lien notable entre lesdits sites Natura 2000 et l'emprise du projet : seul un seul spécimen observé en transit : le Grand rhinolophe, les autres espèces mentionnées dans les DOCOB n'ont pas été observées sur le site du projet. De plus, le milieu ne correspond aux exigences de ces espèces (pas de zones humides, ni de cours d'eau ou de zones boisées appropriées) ;
- Plus précisément, au regard des positionnements des réseaux hydrographiques, l'activité des chiroptères mentionnés dans les DOCOB doit se concentrer dans les vallées et non en contexte urbain qui s'avère peu favorable à leur développement (hormis pour les espèces anthropophiles qui sont des espèces communes).

En outre, l'observation du Grand rhinolophe est anecdotique (1 contact) car il s'agit d'un individu en déplacement, le site d'étude ne présente pas de gîte de reproduction (espèce cavernicole) et ne représente qu'un territoire de chasse secondaire (espèce lucifuge) ;

**L'aménagement du projet de la déchèterie n'aura donc pas avoir d'incidences directes ou indirectes, permanentes ou temporaires sur les sites Natura 2000 les plus proches. Le projet ne remet donc pas en cause l'état de conservation de ces sites ni leurs objectifs de gestion.**



## 4.4 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

### 4.4.1 Mesures d'évitement

#### 4.4.1.1 Mesures en phase chantier

##### ME01 : Evitement des stations de Lotier hispide

###### Objectifs de la mesure :

- Evitement de toutes les stations de Lotier hispide, une espèce végétale protégée

###### Mise en œuvre :

- Mise en place d'une clôture type grillage à mouton interdisant l'accès au boisement par les engins de chantier

###### Calendrier de réalisation :

- Pose de la clôture préalablement au démarrage du chantier

##### ME02 : Evitement de la zone de chênaie à l'ouest

###### Objectifs de la mesure :

- Conservation d'une zone d'habitat favorable à l'avifaune forestière,
- Maintien d'une zone refuge aux petits mammifères et aux reptiles,
- Préservation d'un arbre à Grand capricorne (avec trous d'émergence) ;
- Maintien d'une zone de transit et de chasse pour les chiroptères, cette zone boisée étant en continuité avec le boisement au nord du site.

###### Mise en œuvre :

- Installation d'une clôture type grillage à mouton interdisant l'accès au boisement par les engins de chantier

###### Calendrier de réalisation :

- Pose de la clôture préalablement au démarrage du chantier

##### ME03 : Evitement de l'arbre à Grand capricorne sur la partie est

###### Objectifs de la mesure :

- Evitement du chêne à l'est se trouvant hors espace « aménagé » du projet

###### Mise en œuvre :

- Marquage de l'arbre à éviter par un écologue expert

###### Calendrier de réalisation :

- Réaliser le marquage préalablement au chantier

#### ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux

##### Objectifs de la mesure :

- Evitement des périodes les plus sensibles pour les oiseaux nicheurs afin de ne pas perturber leur cycle biologique, notamment la reproduction qui intervient entre mars et juin ;
- Réduire les impacts sur les autres qui ont leur pic d'activité à cette période : reptiles, lépidoptères, mammifères (en particulier chiroptères)
- Bien que la reproduction des coléoptères et des orthoptères se déroule jusqu'à la fin de la saison estivale (fin août), la période de sensibilité la plus importante pour l'ensemble des groupes faunistiques reste le printemps (mars-juin)

##### Mise en œuvre et calendrier de réalisation :

- Réalisation des opérations de déboisement, défrichage, débroussaillage **entre juillet et février**

#### 4.4.1.2 **Mesures en phase d'exploitation**

Aucune.

# LOCALISATION DES MESURES D'ÉVITEMENT



0 25 m 50 m 100 m



Fond cartographique : IGN



## 4.4.2 Mesures de réduction

### 4.4.2.1 Mesures en phase chantier

#### MR01 : Aménagement écologique des espaces verts

##### Objectifs de la mesure :

Créer un aménagement pour :

- Favoriser la régénération spontanée des pelouses annuelles acidiphiles
- Permettre l'expansion du Lotier hispide
- Maintenir et diversifier l'activité de chasse des chiroptères sur le site
- Recréer des zones de nidification pour les oiseaux
- Eviter la colonisation du site par des espèces invasives

Ces aménagements seront également favorables aux autres espèces : reptiles et amphibiens (zones de repos), lépidoptères et autres insectes.

##### Mise en œuvre :

➔ *Ensemencement des espaces prairiaux avec un mélange de faible densité de graines*

Les étapes suivantes devront être respectées :

- Préparation automnale des sols ;
- Semis automnal à une faible densité de 2,5 g/m<sup>2</sup> soit 25 kg/ha, qui favorisera l'installation et le maintien des espèces pionnières ;
- Nous préconisons d'utiliser le mélange ci-dessous composé uniquement d'espèces végétales indigènes.

Espèces végétales		Pourcentage
GRAMINEES		
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	40 %
Agrostis commun	<i>Agrostis capillaris</i>	10 %
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	10 %
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	8 %
Fétuque capillaire	<i>Festuca filiformis</i>	8 %
Fétuque groupe « ovine »	<i>Festuca gpe ovina (lemanii)</i>	5 %
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	5 %
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	5 %
ESPECES MELLIFERES		
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	5 %
Achillée millefeuilles	<i>Achillea millefolium</i>	2 %
Lin bisannuel	<i>Linum bienne</i>	2 %
		100 %

→ *Création de fourrés/haies*

Une haie sera replantée à l'ouest conformément à la carte présentée en Figure 20 page 87.

Seules des essences indigènes seront utilisées comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Tremble (*Populus tremula*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), l'Eglantier (*Rosa canina*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), la Bourdaine (*Frangula dodonei*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), le Prunellier (*Prunus spinosa*)...

→ *Végétalisation du bassin au sud*

Le mélange de graines préconisé pour l'ensemencement du bassin est celui décrit précédemment pour la végétation herbacée peu dense. Ce cortège s'enrichira spontanément en espèces mésohygrophiles en fonction de la quantité d'eau collectée dans les différentes noues.

Calendrier de réalisation :

- Réaliser des aménagements paysagers en fin de chantier

**MR02 : Déplacement de l'arbre mort du Grand capricorne**

Objectifs de la mesure :

- Eviter la destruction d'individus de Grand capricorne dans l'arbre mort au centre du site d'étude

Mise en œuvre :

- Déplacement de l'arbre mort à Grand capricorne vers le boisement mis en défens à l'ouest. Afin de procéder au déplacement, l'arbre devra être découpé en tronçon puis ces derniers devront être déplacés dans la zone de chênaie mise en défens.

Calendrier de réalisation :

- Déplacement de l'arbre préalablement au démarrage du chantier

**MR03 : Formation sensibilisation des intervenants sur le chantier à chaque étape du chantier (y compris fouilles archéologiques)**

Objectifs de la mesure :

- Présentation des enjeux écologiques présents sur le site et implication dans le travail des entreprises

Mise en œuvre :

- Organisation de réunions (en salle ou sur site) de formations-sensibilisation menées par l'écologue du chantier au début du chantier puis si nécessaire, au début des phases intermédiaires

Calendrier de réalisation :

- Démarrage des travaux puis, si nécessaire, en phase travaux

**MR04 : Gestion des eaux de chantier de manière à éviter les pollutions accidentelles**

Objectifs de la mesure :

- Eviter les mortalités/dérangements liées à des pollutions

Mise en œuvre :

- Mise en place d'aménagement de prévention des risques d'accidents (collecte des eaux de ruissellement, traitement avant rejet, imperméabilisation...)

Calendrier de réalisation :

- Phase chantier

### **MR05 : Gestion des déchets**

Objectifs de la mesure :

- Eviter les mortalités/dérangements liées à des pollutions

Mise en œuvre :

- Interdiction de brûler, enfouir, mettre en dépôt sauvage de déchets
- Collecte et tris des déchets avant envois vers les filières adaptées en vue de leur recyclage et revalorisation

Calendrier de réalisation :

- Phase chantier

### **MR06 : Mise en place d'un suivi environnemental**

Objectifs de la mesure :

- Suivi de la bonne mise en œuvre des mesures environnementales

Mise en œuvre :

Intervention d'un écologue pour :

- Les balisages préalables des sites sensibles à mettre en défens
- Le suivi du déplacement de l'arbre mort au centre du site
- Vérifier la bonne mise en œuvre des mesures
- Evaluer l'efficacité des mesures

Calendrier de réalisation :

- Phase travaux (plusieurs passages de l'écologue à programmer)

### **MR07 : Lutte contre le développement des espèces invasives**

Objectifs de la mesure :

- Eviter la colonisation du site par les espèces invasives

Mise en œuvre :

- Ensemencement des merlons de terre à l'est
- En fonction des observations de l'écologue, programmation si nécessaire de compagnes d'arrachage

Calendrier de réalisation :

- Phase chantier

# LOCALISATION DES MESURES DE RÉDUCTION



0 25 m 50 m 100 m



Fond cartographique : IGN



#### 4.4.2.2 **Mesures en phase d'exploitation**

**MR08 : Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts**

Objectifs de la mesure :

- Mise en place d'une gestion des espaces verts compatibles avec les objectifs des mesures environnementales

Mise en œuvre :

- Entretien des espaces ouvert par un broyage tardif (à partir de mi-juillet)
- Gestion extensive sans utilisation de produits phytosanitaire

Calendrier de réalisation :

- Phase d'exploitation



## 4.5 ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS DU TERRITOIRE

Les bases de données suivantes ont été consultées :

- fichier national des études d'impact (<http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/>) ;
- le recueil des avis émis par l'autorité environnementale d'Aquitaine, disponible sur le site Internet.

### 4.5.1 Projets connus identifiés

Cinq projets ont été identifiés sur le fichier national des études d'impact dans le périmètre du rayon de recherche<sup>5</sup> :

Date de décision	Communes concernées	Nature du projet
30/05/2008	Mont de Marsan Mazerolles	Entrepôt de marchandises combustibles de la société SCALANDES à ST-AVIT
31/01/2008	Mazerolles	Carrière de sables, graviers et grès coquillers de la S.E. des Carrières R. BARDIN à ST-CRICQ-VILLENEUVE
25/10/2007	Mont de Marsan Mazerolles	Usine de transformation de matières plastiques de la société AUTOBAR PACKAGING FRANCE à MONT-DE-MARSAN
11/10/2007	Mont de Marsan	Exploitation d'un centre de regroupement, tri et reconditionnement de déchets d'emballages recyclables par l'association RECYCLAGE SERVICES
12/07/2007	Mont de Marsan Mazerolles	Exploitation d'un centre de regroupement, tri et reconditionnement de déchets non dangereux par la société CLTDI

Tableau 23 : Liste des projets identifiés du le fichier national des études d'impact

Aucun projet postérieur à 2008 n'a ainsi été identifié. L'ensemble des projets identifiés ont fait l'objet d'une autorisation ou d'une approbation.

### 4.5.2 Autres projets identifiés

24 projets ont fait l'objet d'avis de l'autorité environnementale d'Aquitaine dans les communes du rayon de recherche.

Ces projets sont listés dans le tableau suivant.

---

<sup>5</sup> Le rayon de recherche utilisé est d'environ 5 km.

Année	Type	territoires concernées	Nature du projet	Distance au projet
2014	Avis sur étude d'impact	Mazerolles	Demande de permis d'ouverture de travaux miniers - Forage géothermique "GMM2"	2,9 km (est)
2011		Mont-de-Marsan	Réalisation d'une voie nouvelle dite Boulevard nord à MONT-DE-MARSAN - loi sur l'eau	1,7 km (nord-ouest)
2010		Mont-de-Marsan	Création d'une voie nouvelle Boulevard Nord - déclaration d'utilité publique (DUP)	1,7 km (nord-ouest)
2014		Mont-de-Marsan	Régularisation administrative d'un abattoir et d'un atelier de découpe - ICPE	1,6 km (sud-ouest)
2011		Mont-de-Marsan	Création d'un crématorium - permis de construire	1,6 km (nord-ouest)
2015		Mont-de-Marsan	Défrichement de 1,54 ha pour l'extension de la station d'épuration de Jouanas - défrichement	5 km (ouest)
2011		Mont-de-Marsan	Création de la ZAC Quartier Nord-Peyrouat	3.1 km (ouest)
2011		Mont-de-Marsan	Aménagement du site portuaire entre confluence et pisciculture - loi sur l'eau	3 km (ouest)
2014		Décision au cas par cas sur projet	Mont-de-Marsan	Défrichement de 2,6 ha pour la réalisation de 96 logements
2014	Mont-de-Marsan		Extension et refonte de la station d'épuration de Jouanas	5,1 km (ouest)
2013	Mont-de-Marsan		Défrichement de 0,4 ha pour exploitation géothermie	2,8 km (nord-ouest)
2012	Mont-de-Marsan		Défrichement préalable à l'installation de serres avec panneaux photovoltaïques	2,6 km (nord-ouest)
2012	Mont-de-Marsan		Défrichement pour la construction d'un lotissement social	3,8 km (ouest)
2012	Mont-de-Marsan		Défrichement pour la création du Boulevard Nord	1,7 km (nord-ouest)
2013	Avis sur plan et programmes	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Marsan	-
2015		Région	CPER Aquitaine	-

Année	Type	territoires concernées	Nature du projet	Distance au projet
2014		Région	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelable en Aquitaine	-
2014		International	FEDER-SUDOE programme de coopération espace sud-ouest européen 2014- 2020	-
2014		Région	Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	-
2014		Région	PAR Nitrates	-
2014		International	Programme de développement rural FEADER Aquitaine 2014-2020	-
		International	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	-
2014	Décision au cas par cas sur plan et programmes	Mazerolles	Révision du zonage d'assainissement de MAZEROLLES	-
2016		Intercommunalité	Révision du zonage d'assainissement à la communauté de communes du Tursan	-

**Tableau 24 : Avis émis par l'autorité environnementale pour les communes du rayon d'affichage (DREAL Aquitaine)**

Le projet le plus proche identifié à proximité du site est un projet de défrichement dans le cadre de la création d'un lotissement ; il se situe à 1 km au nord-ouest du site étudié.

Ce projet a fait l'objet d'un arrêté portant décision d'examen au cas par cas le 2 décembre 2014 ; indiquant que le projet était dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

Aucun effet cumulé avec le projet ici étudié n'est attendu.

De par l'absence de nouveau projet à proximité du site de Mont-de-Marsan, le projet de déchetterie ne présente pas d'effets cumulés sur l'environnement.

Les effets cumulés du projet de défrichement identifié à proximité sont faibles en raison de l'éloignement des deux sites, de leur nature respective et de leur importance.

## 4.6 ANALYSE DES IMPACTS RESIDUELS

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des mesures proposées et des impacts résiduels. Les mesures d'ordre général, répondant pour tous les groupes de faune et de flore ne figurent pas dans ce tableau (mesures de réduction n°3 à 7).

Espèces concernées	Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Impact Brut	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Impact résiduel
<b>HABITATS</b>							
<b>FV01 Pelouse annuelle acidiphile dégradée</b>	Destruction des portions d'habitats situées sous les emprises chantier, risque de destruction/dégradation du reste de l'habitat dans l'aire immédiate	Négatif	Direct	FAIBLE à MOYEN	-	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts MR08 : Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts	Négligeable
<b>FLORE</b>							
<b>Lotier hispide</b>	Risque de destruction de stations (35 pieds sur 80)	Négatif	Direct	Faible	ME01 : Evitement des stations de Lotier hispide	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	Négligeable
<b>FAUNE</b>							
<b>Avifaune forestière</b>	Destruction d'individus Destruction d'habitat de reproduction, de repos et de chasse Dérangement	Négatif	Direct	Faible	ME02 : Evitement de la zone de chênaie à l'ouest ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	Négligeable
<b>Grand capricorne</b>	Destruction d'habitat Destruction d'individus	Négatif	Direct	MOYEN	ME02 : Evitement de la zone de chênaie à l'ouest ME03 : Evitement de l'arbre à Grand capricorne sur la partie est ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	MR02 : Déplacement de l'arbre mort du Grand capricorne	Négligeable
<b>Autres espèces d'insectes</b>	Destruction d'habitat Destruction d'individus	Négatif	Direct	Négligeable	ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	Négligeable

Espèces concernées	Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Impact Brut	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Impact résiduel
<b>Chiroptères</b>	Destruction d'habitat de chasse	Négatif	Direct	Faible	ME02 : Evitement de la zone de chênaie à l'ouest ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	<b>Négligeable</b>
<b>Mammifères terrestres</b>	Destruction d'habitat Destruction d'individus Dérangements	Négatif	Direct	Négligeable	ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	-	<b>Négligeable</b>
<b>Reptiles</b>	Destruction d'habitat Destruction d'individus Dérangement	Négatif	Direct	Négligeable	ME04 : Evitement des périodes de reproduction des oiseaux	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	<b>Négligeable</b>
<b>Amphibiens</b>	Destruction de site d'hivernage potentiel	Négatif	Direct	Négligeable	-	MR01 : Aménagement écologique des espaces verts	<b>Négligeable</b>

Compte tenu des mesures d'évitement et de réduction mises en place, les impacts résiduels du projet de déchèterie de Mont-de-Marsan sur les habitats, la faune et la flore sont négligeables.

## 5 LIMITES D'INVENTAIRE ET COMPLEMENTS NECESSAIRES

- Compte tenu de la période d'observation de (avril à juillet) tous les groupes de faune ont pu être étudiés.
- L'expertise chiroptérologique est fondée sur une seule nuit d'écoute et plusieurs spécimens n'ont pas pu être identifiés avec précision, de par la difficulté que représente la détermination des fréquences. Toutefois, le dimensionnement de l'étude est proportionné aux enjeux concernant le groupe des chiroptères.
- La présente étude incluait la prospection des arbres et la recherche des potentialités pour les espèces cavernicoles (oiseaux, chiroptères). Plusieurs arbres d'intérêt ont été identifiés à ce titre. Toutefois, en fonction de la date de démarrage des travaux, une nouvelle phase de prospection ciblée sur la caractérisation de l'état sanitaire des arbres pourrait être réalisée afin de rechercher d'éventuels nouveaux gîtes disponibles.

## 6 BIBLIOGRAPHIE

- Aniotsbéhère J.-C. (rédacteur et coordinateur), 2012. – *Flore de Gironde*. Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 13, 746p.
- Arthur L., Lemaire M., 2015 - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg & Suisse (2ème éd.). Ed. Biotope. 544p.
- Barataud M., 2015 – Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe (3ème éd. Version Française). Ed. Biotope. 344p.
- Bardat J., Bioret F., Botineau M., Boulet V., Delpech R., Géhu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux G. & Touffet J., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Coll. Patrimoines Naturels. MNHN, Paris.
- Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. La Documentation française, Paris.
- Bensettiti F., Bioret F. & Roland J. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers*. MEDD/MAAPAR/ MNHN. La Documentation française, Paris.
- Berroneau M., 2014. Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine.
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992 - *Directive 92/43/CEE* du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages. *Journal Officiel des Communautés européennes* N° L 206/7 du 22 juillet 1992.
- ENGREF, 1997. CORINE Biotopes – version originale – Types d'habitats français. Muséum National d'Histoire Naturelle, Programme LIFE.
- Fournier P., 2000. *Les quatre flores de France – Corse comprise*. DUNOD. Hors collection : Nouveau tirage de la 2e édition 1990, 1160p.
- Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. La Documentation française, Paris.
- Muller S. (coord.), 2004 - *Plantes invasives en France*. Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels, 62. Paris, 168 p.
- OAFS - La liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (2013)
- Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. *EUNIS. European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.
- Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables, 2008. Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (NOR: DEVO0813942A) - version consolidée du 25 novembre 2009

Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables, 2010. Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, Réf : NOR : DEVO1000559C. MEEDDM no 2010/2 du 10 février 2010.

Poitou-Charentes Nature ; Terrisse J. (coord. éd), 2012 – *Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 476p.

Sardet E., Roesti C., Brau Y., 2016 - Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse. Ed. Biotope. 304p. + CD

Ruys T., Bernard Y., (coords.), 2014. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine – Tome 4 – Les Chiroptères. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 256p.

Tison J-M. & De Foucault B. (coords), 2014. *Flora gallica* – Flore de France. Société Botanique de France. Ed. Biotope, Mèze. 1196 p.

UICN France, FCBN & MNHN, 2012. *La liste rouge des espèces menacées en France. Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés*. Dossier de presse – 23 octobre 2012. 34p.

### Sites Internet

DREAL Aquitaine : <http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr>

BOCK B. TELABOTANICA. Eflora : <http://www.tela-botanica.org>

Faune Aquitaine : <http://www.faune-aquitaine.org/>

SILENE - Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (V2) : <http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>





## 7 ANNEXE

## ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES EN 2016 SUR L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Référentiel taxonomique utilisé :	TAXREF9.0
-----------------------------------	-----------

PN	Protection Nationale	Arrêté du 20 janvier 1982 (et modifications ultérieures) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national
PR	Protection Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
PD	Protection Départementale	

DH II & IV	Directive européenne "Habitats Faune Flore" du 21 mai 1992	
	Annexe II	Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)
	Annexe IV	Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
	(*)	Espèces prioritaires

LRN	Liste Rouge des espèces Menacées en France - Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces, variétés (UICN, octobre 2012)	
LRO	Liste Rouge des espèces Menacées en France - Orchidées de France métropolitaine (UICN)	
	EX	Espèce éteinte au niveau mondial
	EW	Espèce éteinte à l'état sauvage
	RE	Espèce disparue de métropole
	CR	Espèce en danger critique
	EN	Espèce en danger
	VU	Espèce vulnérable
	NT	Espèce quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
	LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
	DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
	NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)

DZ	Espèce déterminante de ZNIEFF
----	-------------------------------

Degré de rareté en région Aquitaine (uniquement pour les taxons indigènes)	
C	espèce commune
AC	espèce assez commune
AR	espèce assez rare
R	espèce rare
TR	espèce très rare

Statut d'indigénat	P	Taxon planté et/ou cultivé
	SNA	Taxon subsponané, naturalisé, adventice
	Ind.	Taxon indigène
	INVASIVE	Espèce invasive avérée ou potentielle

*subsp.* sous-espèce

*var.* variété

*f.* famille

Expèce caractéristique de zone humide conformément aux arrêtés du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de Protection			Statut de patrimonialité			Statut d'indigénat		Niveau d'enjeu	
		PN	PR	PD	DH II & IV	LR N	D Z	Degré de rareté des taxons indigènes	Indigénat		Invasive
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus							C	Ind.		FAIBLE
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophillée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Aira multiculmis</i> Dumort., 1824	Canche							AC	Ind.		MOYEN
<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière							C	Ind.		FAIBLE
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines							C	Ind.		FAIBLE
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile							C	Ind.		FAIBLE
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante							C	Ind.		FAIBLE
<i>Arenaria montana</i> L., 1755	Sabline des montagnes							C	Ind.		FAIBLE
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs							C	Ind.		FAIBLE
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français							C	Ind.		FAIBLE
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise, Herbe chinois, Marie-Thérèse							-	Nat.		AUCUN
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue							C	Ind.		FAIBLE
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux							C	Ind.		FAIBLE
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette							C	Ind.		FAIBLE
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux							C	Ind.		FAIBLE
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou							C	Ind.		FAIBLE
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Béruee							C	Ind.		FAIBLE
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin							C	Ind.		FAIBLE
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche des lièvres							C	Ind.		FAIBLE
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle							AC	Ind.		MOYEN
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille							C	Ind.		FAIBLE
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier commun, Châtaigne, Marronnier							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun, Mouron d'alouette							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré, Oreille de souris							C	Ind.		FAIBLE
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclair							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cistus lasianthus</i> subsp. <i>alyssoides</i> (Lam.) Demoly, 2006	Halimium faux Alysson							AC	Ind.		MOYEN
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables							AC	Ind.		MOYEN
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai							C	Ind.		FAIBLE
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cyperus longus</i> L., 1753	Souchet long, Souchet odorant							C	Ind.		FAIBLE
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule							C	Ind.		FAIBLE
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante							C	Ind.		FAIBLE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de Protection			Statut de patrimonialité			Statut d'indigénat		Niveau d'enjeu	
		PN	PR	PD	DH II & IV	LR N	D Z	Degré de rareté des taxons indigènes	Indigénat		Invasive
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte							C	Ind.		FAIBLE
<i>Eleusine tristachya</i> (Lam.) Lam., 1792								-	Nat.		AUCUN
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane							C	Ind.		FAIBLE
<i>Erigeron cf. canadensis</i>	Conyze du Canada							-	Nat.	à surveiller	AUCUN
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire							C	Ind.		FAIBLE
<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle							C	Ind.		FAIBLE
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourdaïne							C	Ind.		FAIBLE
<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert							C	Ind.		FAIBLE
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette							C	Ind.		FAIBLE
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean							C	Ind.		FAIBLE
<i>Herniaria ciliolata</i> subsp. <i>robusta</i> Chaudhri, 1968	Herniaire robuste						X	C	Ind.		FAIBLE
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard							C	Ind.		FAIBLE
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat							C	Ind.		FAIBLE
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean							C	Ind.		FAIBLE
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables							C	Ind.		FAIBLE
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi							C	Ind.		FAIBLE
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus							C	Ind.		FAIBLE
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles							C	Ind.		FAIBLE
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Cotonnière naine, Gnaphale nain							C	Ind.		FAIBLE
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier							C	Ind.		FAIBLE
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide		X				X	AC	Ind.		MOYEN
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre							C	Ind.		FAIBLE
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline							C	Ind.		FAIBLE
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve							C	Ind.		FAIBLE
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée							C	Ind.		FAIBLE
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette							C	Ind.		FAIBLE
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine							C	Ind.		FAIBLE
<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés							C	Ind.		FAIBLE
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes, Menthe sauvage							C	Ind.		FAIBLE
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue							C	Ind.		FAIBLE
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux							C	Ind.		FAIBLE
<i>Oenothera</i> L., 1753	Onagre, Œnothère							-	-	-	-
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf							C	Ind.		FAIBLE
<i>Ornithopus compressus</i> L., 1753	Ornithope comprimé							C	Ind.		FAIBLE
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat							C	Ind.		FAIBLE
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné							AC	Ind.		MOYEN
<i>Papaver rhoeas</i> f. <i>rhoeas</i>								C	Ind.		FAIBLE
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère							C	Ind.		FAIBLE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de Protection			Statut de patrimonialité			Statut d'indigénat		Niveau d'enjeu	
		PN	PR	PD	DH II & IV	LR N	D Z	Degré de rareté des taxons indigènes	Indigénat		Invasive
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine							-	Nat.	A surveiller	AUCUN
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf							C	Ind.		FAIBLE
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain							C	Ind.		FAIBLE
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel							C	Ind.		FAIBLE
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts							AC	Ind.		MOYEN
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés							C	Ind.		FAIBLE
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre							C	Ind.		FAIBLE
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles							C	Ind.		FAIBLE
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble							C	Ind.		FAIBLE
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier							C	Ind.		FAIBLE
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore							C	Ind.		FAIBLE
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin							C	Ind.		FAIBLE
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge							-	Nat.	Avérée	AUCUN
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koélérie fausse Fléole							C	Ind.		FAIBLE
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance							C	Ind.		FAIBLE
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce							-	-		-
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis							C	Ind.		FAIBLE
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune							C	Ind.		FAIBLE
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain							-	Nat.	Avérée	AUCUN
<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Séneçon des bois, Séneçon des forêts							C	Ind.		FAIBLE
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire							C	Ind.		FAIBLE
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri							C	Ind.		FAIBLE
<i>Silene gallica</i> L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre							C	Ind.		FAIBLE
<i>Simethis mattiazzii</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	Simethis à feuilles aplaties, Siméthis de Mattiazzi							C	Ind.		FAIBLE
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace							-	Nat.	Avérée	AUCUN
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue							C	Ind.		FAIBLE
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine							C	Ind.		FAIBLE
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym commun, Thym faux Pouliot							C	Ind.		FAIBLE
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle majeur							AC	Ind.		MOYEN
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande							C	Ind.		FAIBLE
<i>Trifolium scabrum</i> subsp. <i>scabrum</i> L., 1753	Trèfle scabre							C	Ind.		FAIBLE
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr., 1868	Hélianthème taché							C	Ind.		FAIBLE
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe, Zépinard des hauts, Genêt							C	Ind.		FAIBLE
<i>Verbascum</i> sp.	Molène							-	-		-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de Protection			Statut de patrimonialité			Statut d'indigénat		Niveau d'enjeu	
		PN	PR	PD	DH II & IV	LR N	D Z	Degré de rareté des taxons indigènes	Indigénat		Invasive
<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Verveine officinale							C	Ind.		FAIBLE
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs, Velvete sauvage							C	Ind.		FAIBLE
<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>	Vesce hérissée, Ers velu							C	Ind.		FAIBLE
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée, Poisette							C	Ind.		FAIBLE
<i>Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821</i>	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome							C	Ind.		FAIBLE
<i>Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805</i>	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris							C	Ind.		FAIBLE
<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879</i>	Ptérignon aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Ptéride aquiline							C	Ind.		FAIBLE
<i>Pinus pinaster Aiton, 1789</i>	Pin maritime, Pin mésogéen							C	Ind.		FAIBLE

## **ANNEXE 2 : CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL**



ARRÊTÉ N° 2015/0927



Service Emetteur  
Direction du Pôle Technique

**Nature de l'acte :**  
2.2- Actes relatifs au droit  
d'occupation ou d'utilisation des sols

**Objet :**

**CERTIFICAT D'URBANISME  
OPERATIONNEL  
N° CU 40192 15 B0043**

**Délivré par le Maire au nom de la  
Commune**

**OPERATION REALISABLE**

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu la demande de certificat d'urbanisme opérationnel (art. L.410-1.b du code de l'urbanisme) enregistrée sous le numéro CU 40192 15 B0043

- déposée le : 26/01/2015
- par : **BEMOGE - M. GAÜZERE Vincent Géomètre expert**
- demeurant : 1485 rue de la Ferme de Carboué 40000 MONT DE MARSAN
- pour : **Possibilité de construire sur le lot B d'une superficie de 26 901 m<sup>2</sup> environ, une déchetterie pour le SICTOM.**
- sur un terrain sis : Rue de la Ferme du Conte
- cadastré : section CB n° 241

Vu le Code l'Urbanisme, notamment les articles L 410-1, R 410-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07/02/2012 et modifié le 25/09/2013,

Vu l'avis d'ERDF en date du 10/02/2015,

Vu l'avis favorable de la Direction des Services Techniques du Marsan Agglomération en date du 19/02/2015,

Vu l'avis de la Régie des Eaux et assainissement en date du 29/01/2015,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération désignée ci-dessus sous les réserves et les prescriptions mentionnées ci-après.

### **ARTICLE 2 : EQUIPEMENTS PUBLICS**

Nom du réseau	Capacité	Observations
Eau Potable	Desservie	
Eaux Usées	Desservie	
Electricité	Desservie	Voir avis d'ERDF du 10/02/2015, annexé au présent certificat. Selon ERDF, le raccordement du projet au réseau public nécessite des travaux d'extension et l'étude électrique sera réalisée lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.
Voirie	Desservie	Alignement conservé

68

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS D'URBANISME ET SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN**

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07/02/2012 et modifié le 25/09/2013, terrain situé en **ZONE AU 1**.

Code de l'urbanisme et règles générales d'urbanisme notamment mentionnées aux articles R.111-2, R.111-4, R.111-15 et R.111-21,

Servitude aéronautique de l'aérodrome de Mont de Marsan (radioélectrique, électromagnétique, dégagement et balisage)

la propriété comporte un secteur soumis au risque d'incendie de forêt d'aléas fort et modéré.

### **ARTICLE 4 : AVIS OU ACCORD D'UN SERVICE DE L'ETAT**

Sans objet

### **ARTICLE 5 : DROIT DE PREEMPTION**

Le terrain est soumis :

- Au Droit de Prémption Urbain renforcé (délibération du conseil municipal du 29 mars 2012) : Bénéficiaire : Ville de Mont de Marsan
- Au droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux et des terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> (délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013) : Bénéficiaire : Ville de Mont de Marsan

(Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. SANCTION : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration)

### **ARTICLE 6 : TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME**

Régime des contributions d'urbanisme applicables au terrain à la date de la délivrance du présent certificat (art. L 332-6 du Code de l'Urbanisme).

#### Taxes et redevance

**Taxe d'aménagement** (art. L.331-1 du code de l'urbanisme) : au taux de 5% pour la part communale et au taux de 2,50% pour la part départementale.

**Redevance d'archéologie préventive** prévue aux articles L.524-2 à L.524-13 du code du Patrimoine, au taux de 0,4%.

Participation exigible sans procédures de délibération préalable.

**Participation spécifique pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels** prévue à l'article L.332-8 du code de l'urbanisme.

### **ARTICLE 7 : SURSIS A STATUER**

#### *PLU en cours de modification*

Un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation d'urbanisme, dans les conditions prévues aux articles L.111-7, L.111-8 et L.123-6 du code de l'urbanisme, si les constructions ou les aménagements projetés seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur plan.

## **ARTICLE 8 : OBSERVATIONS**

- l'ensemble du territoire du Département des Landes est délimité en zone contaminée par les termites (arrêté préfectoral du 26 juin 2002).
- le département des Landes est classé zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 24 octobre 2001)

**FAIT A MONT DE MARSAN LE VINGT SIX FEVRIER 2015**

**Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Hervé BAYARD**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles 2131-1 et 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La transmission a été effectuée le - 6 MARS 2015

### **INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT**

Conformément au quatrième alinéa de l'article L.410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

**Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception.** A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de PAU sis 50 cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU Cedex.

#### **Durée de validité :**

Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année sur demande présentée deux mois au moins avant la date d'expiration du délai de validité, si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

#### **Effets du certificat d'urbanisme :**

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives

#### **Le Maire de la Ville de Mont-de-Marsan**

**Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :**

- dépôt à la Préfecture le : - 6 MARS 2015
- Affichage le : - 6 MARS 2015
- Notification le : \_\_\_\_\_

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de délai, dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.***



Certificats Urbanisme-Pyrénées&Landes

Mairie de MONT-DE-MARSAN Direction des  
Services Techniques  
8 rue du Marechal Bosquet  
BP 305  
40000 MONT-DE-MARSAN

Courriel : [erdf-cuau-aqs@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-cuau-aqs@erdfdistribution.fr)

Interlocuteur : RICHARD Eric

Objet : **Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.**

BAYONNE, le 10/02/2015

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel **CU04019215B0043** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : RUE DE LA FERME DU CONTE  
40000 MONT-DE-MARSAN

Référence cadastrale : Section CB , Parcelle n° 241P

Nom du demandeur : GAUZE VINCENT

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, ERDF indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Notre réponse est basée sur une hypothèse d'emplacement du coffret de branchement au milieu de la limite séparative entre la parcelle à desservir et son accès au domaine public. Conformément à l'article R431 9 du code de l'urbanisme, l'emplacement de référence du coffret de branchement devra être défini sur le plan de masse PC2 du permis de construire.

Pour répondre à votre demande, nous avons bien noté que l'opération prévoit d'alimenter une installation dont la puissance ne relève pas d'un branchement pour un particulier (donc d'une puissance supérieure à 12 kVA mono ou 36 kVA triphasé ou d'un ensemble de plusieurs lots).

Dans ce cas, l'étude électrique sera réalisée lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.

Pour autant, nous pouvons vous informer que la distance entre le réseau existant et l'emplacement du coffret de branchement ne permet pas un raccordement au réseau public de distribution d'électricité avec un simple branchement conforme à la norme NF C 14-100. Dans ces conditions, des travaux d'extension de réseau électrique sont nécessaires pour alimenter la parcelle.

La contribution à ces travaux d'extension sera à la charge de la commune, hors exception, pour la part des équipements située en dehors du terrain d'assiette de l'opération, et à la charge de l'aménageur ou promoteur pour les équipements situés à l'intérieur du terrain d'assiette de l'opération.

Le plan joint permet de situer le réseau public de distribution d'électricité par rapport à la parcelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Eric RICHARD





Affaire suivie par : Julie VIGNOLLES

N/RÉF. : JV/FG – 2015/03

OBJET : CONSTRUCTION LOT B\_ RUE DE LA FERME DU CONTE  
\_ MONT DE MARSAN

V/RÉF. : DOSSIER N° CU4019215B0043 DU 26/01/2015

Direction des services techniques  
Service urbanisme  
8 rue du Maréchal Bosquet

40000 MONT DE MARSAN

A l'attention de Yves Bouzou

1 rue Cazaillas - BP 20015  
0001 Mont de Marsan Cedex  
Tél. : 09 69 39 24 40  
Fax : 05 58 75 50 88  
accueil@montdemarsan-eau.fr  
www.montdemarsan-eau.fr

**Monsieur l'Instructeur,**

Suite à votre demande d'avis du 28/01/15, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les remarques que nous avons à formuler sur le projet cité en objet :

**DÉFENSE INCENDIE :**

- Poteau d'incendie situé *Rue de Biscarosse*, à une distance de 90 ml.

**EAU POTABLE :**

- L'alimentation en eau potable se fera depuis *la rue de la ferme du Conte*.
- Il faudra suite au permis de construire, faire une demande de branchement et d'abonnement auprès de la Régie des Eaux et d'Assainissement.
- Pour toute information, prendre contact auprès du Service des Eaux au 06.83.06.53.39.

**Eaux usées :**

- Le raccordement sur le réseau d'assainissement se fera depuis *la rue de la Ferme du Conte*, par un collecteur séparatif.
- Seule la Régie des Eaux et d'Assainissement est habilitée à intervenir sur le réseau d'assainissement. Il faudra suite au permis de construire, faire une demande de raccordement auprès nos services.
- Suivant le type de rejet, une convention est à prévoir dans le cadre du raccordement.
- A titre d'information, par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, la création, l'extension, le réaménagement ou le changement d'affectation d'un bâtiment donnera lieu à une redevance financière appelée Participation à l'Assainissement Collectif (PAC). Cette participation sera exigée au moment du raccordement au réseau d'assainissement, après validation des branchements.
- Pour toute information, prendre contact auprès du Service d'Assainissement au 06.75.37.18.11.

**Eaux pluviales :**

- Les eaux de pluie devront être dissociées du réseau d'eaux usées et infiltrées sur la parcelle conformément à la réglementation en vigueur.
- La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement assure un rôle de conseil et contrôle.

Restant à votre disposition, veuillez accepter, Monsieur l'Instructeur, l'expression de nos sentiments distingués.







**AVIS SUR LE DOSSIER D'URBANISME**

ARRIVÉE COURRIER N°

Reçu le : 29/01/2015  
 Commune de : MONT DE MARSAN  
 N° du dossier : CU 40 192 15 B0043  
 Nom du demandeur : Cabinet BEMOGE  
 Adresse des travaux :  
 40000 MONT DE MARSAN

Le

26 FEV. 2015

DIRECTION  
DES SERVICES TECHNIQUES

Définition des travaux :

Pièces du dossier	Observations/Prescriptions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des Eaux Pluviales sur la parcelle.</li> <li>- Câbler le THD.</li> <li>- Demande d'autorisation de création d'un accès.</li> </ul>

P.J. dossier en retour à ST Ville de Mont de Marsan  
 8 Rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN

**AVIS**

Favorable

Favorable avec prescription

Défavorable

Dressé le jeudi 19 février 2015

**Le Directeur du Pole**

**F. MICHAUD**

*F. Michaud*



Vu et approuvé,

**La Présidente,**

**G. DARRIEUSSECO**




*territoire d'avenir*

